



PARIS

JUIN 2000

ACTES

de la
Rencontre

Sur l'implication
des associations
de migrants dans
le domaine de
l'hydraulique au
Sénégal

Document réalisé par
Séverine Champetier pS-Eau

Avec La collaboration technique d'ISF Paris IV
et le soutien du Ministère des affaires étrangères

SOMMAIRE

<i>OUVERTURE DE LA JOURNEE (Didier ALLELY)</i>	<i>1</i>
<i>ETUDE DE L'IMPLICATION DES ASSOCIATIONS DE MIGRANTS DANS LE DOMAINE DE L'HYDRAULIQUE AU SENEGAL (Séverine CHAMPETIER).....</i>	<i>3</i>
<i>LA REFORME DU SYSTEME DE GESTION DES FORAGES RURAUX MOTORISES AU SENEGAL (REGEFOR) (Daouda GNINGUE).....</i>	<i>15</i>
<i>LES PROGRAMMES HYDRAULIQUES NATIONAUX CONCERNANT LA ZONE DU FLEUVE (Diène FAYE).....</i>	<i>21</i>
<i>PRESENTATION DU PROGRAMME D'APPUI A LA GESTION DE L'EAU (PAGE) - ISF/AFVP (Simon GODEFROY)</i>	<i>26</i>
<i>PRESENTATION DU PROGRAMME D'APPUI A LA CO-MAITRISE D'OUVRAGE (PACMO) - GRDR (Eric FORCE et Guillaume COURTIN).....</i>	<i>29</i>
<i>SYNTHESE DES DEBATS.....</i>	<i>33</i>
<i>CLOTURE DE LA JOURNEE (Didier ALLELY)</i>	<i>42</i>
<i>LISTE DES INTERVENANTS ET PARTICIPANTS.....</i>	<i>44</i>

OUVERTURE DE LA JOURNEE

**par Didier ALLELY, chargé de programme Bassin du fleuve Sénégal
pS-Eau**

Merci d'être venus si nombreux. Merci tout particulièrement à Monsieur Diène FAYE, Directeur de l'Exploitation et de la Maintenance du Ministère de l'Hydraulique et de l'Energie - la DEM -, et à Monsieur Daouda GNINGUE, Directeur du projet Réforme de la Gestion des Forages - Projet REGEFOR -, qui viennent de Dakar. Merci à Ingénieurs Sans Frontières Paris IV qui nous accueille aujourd'hui dans ses locaux, à l'Ecole Nationale des Télécommunications (ENST).

Cette journée a pour objet de faire un nouveau point sur les actions en cours dans la région du Fleuve. Il s'agit d'informer les acteurs basés en France sur la politique nationale, de présenter les actions en cours, d'encourager la concertation et le rapprochement des initiatives.

Elle s'inscrit dans la continuité de rencontres organisées depuis plusieurs années autour de la gestion du service de l'eau :

- ?? décembre 1994, à Paris, séminaire sur la gestion du service de l'eau dans les centres secondaires (pS-Eau avec la participation des Ministères chargés de l'hydraulique du Sénégal, du Mali et de Mauritanie) ;
- ?? octobre 1996, à Paris, journée de restitution de l'étude conduite en septembre 1996 par le pS-Eau et le Réseau (RADBFS) sur l'intervention des migrants dans le domaine de l'hydraulique au Sénégal (pS-Eau/RADBFS avec la participation de la DEM) ;
- ?? décembre 1996, à Dakar, première rencontre de concertation des acteurs dans le domaine de l'hydraulique au Sénégal, à Dakar (DEM/pS-Eau/RADBFS).

Depuis lors, la DEM et le pS-Eau ont institué un véritable cadre de concertation avec l'organisation régulière de rencontres :

- ?? décembre 1997, à Dakar, deuxième rencontre de concertation des acteurs dans le domaine de l'hydraulique au Sénégal (DEM/pS-Eau);
- ?? novembre 1998, à Lille, journée d'information et d'échanges sur la gestion du service de l'eau dans la région du fleuve Sénégal - Mali et Sénégal - (ISF-Nord/pS-Eau, avec le soutien du Conseil Régional Nord-Pas de Calais et la participation de la DEM) suivie d'une rencontre à Paris des acteurs intervenant au Sénégal.

Suite à cette dernière rencontre, Monsieur Diène FAYE, impliqué dans toutes les rencontres depuis 1996, souhaitait qu'une réflexion soit lancée sur la mise en synergie des initiatives des associations de migrants avec les programmes nationaux. Pour cela, le pS-Eau et la DEM ont proposé de lancer une nouvelle étude portant sur les perspectives d'investissements des associations de migrants.

Cette nouvelle étude conduite par le pS-Eau, dont nous allons vous présenter aujourd'hui les résultats, doit pouvoir répondre à cette volonté. Elle sera ensuite présentée à Dakar en octobre 2000 en présence des acteurs habituellement mobilisés dans le cadre de concertation (DEM, Brigades, associations d'usagers, conducteurs de forage, communes, ONG...)

Le programme de cette journée s'articule ainsi autour des points suivants :

- ?? Présentation des résultats de l'étude, par l'équipe pS-Eau en charge de l'enquête ;
- ?? Présentation de la politique nationale de l'Hydraulique au Sénégal et de la réforme de la Direction de l'Exploitation et de la Maintenance par Monsieur Daouda GNINGUE, Directeur du Projet REGEFOR ;
- ?? Questions d'éclaircissement et débats ;
- ?? Présentation des programmes hydrauliques nationaux concernant la région du fleuve Sénégal, par Monsieur Diène FAYE, Directeur de la DEM ;

- ?? Présentation du Programme d'Appui à la Gestion de l'Eau (PAGE) par Ingénieurs Sans Frontières (ISF) et du Programme d'Appui à la Co-Maîtrise d'ouvrage (PACMO) par le Groupe de Recherche et de réalisation pour le Développement Rural (GRDR) ;
- ?? Questions d'éclaircissement et débats ;
- ?? Clôture de la journée.

Nous espérons que cette nouvelle rencontre vous apportera les informations recherchées, répondra à vos questions et nous permettra d'aller encore plus loin dans le rapprochement entre les acteurs du secteur de l'eau.

ETUDE SUR L'IMPLICATION DES MIGRANTS DANS LE DOMAINE DE L'HYDRAULIQUE AU SENEGAL

par Séverine CHAMPETIER, Hamédy DIARRA, Saliou DIA, Olivia DREVET

1. – LE CADRE DE L'ETUDE

1.1. - Contexte et objectifs

En 1996, le pS-Eau et le Réseau (RADBFS) ont conduit une étude sur l'intervention des migrants dans le domaine de l'Hydraulique au Sénégal. Les rencontres de concertation organisées par la suite, ont contribué à la reconnaissance du poids des associations de migrants dans ce secteur.

Cette nouvelle étude, davantage axée sur les perspectives d'investissements des associations de migrants, se donne les objectifs suivants :

- ?? dans l'immédiat, réactualiser les données de l'enquête de 1996 et dégager des perspectives en terme de renouvellement d'équipements et de nouveaux investissements ;
- ?? à court terme, encourager la synergie des associations de migrants, pour favoriser l'échange d'expériences, ainsi que des économies d'échelles pour celles étant actuellement au même niveau de programmation d'investissements ;
- ?? à moyen terme, contribuer à la mise en relation de ces associations de migrants avec les coopérations bilatérales afin d'articuler leur programmation d'investissements avec celle des bailleurs de fonds, par l'intermédiaire de la DEM.

1.2. - Mode opératoire et ses limites

L'étude, liée au sous programme Bassin du Fleuve du pS-Eau, a porté sur les associations de ressortissants des régions de Saint-Louis (départements de Podor et Matam) et de Tambacounda (département de Bakel). Au total, 44 associations de ressortissants (dont 6 intervillageoises) ont été rencontrées et quelques fédérations approchées¹.

L'enquête a été menée par 2 équipes de 2 enquêteurs sous la coordination d'une chargée de mission du pS-Eau² de mi décembre 1999 à fin avril 2000. Ses résultats sont nécessairement partiels, les informations collectées étant fournies par les migrants vivant en France, sans recoupement avec d'éventuelles données recueillies dans les villages d'origine de nos interlocuteurs.

Le niveau d'information de ces associations, sur les aspects financiers en particulier (budgets des réalisations et programmations), variait globalement en fonction du niveau de communication entre migrants et villageois et entre migrants eux-mêmes, et selon l'autonomie des responsables locaux du service de l'eau et l'implication des migrants dans leur gestion.

Mais globalement, des tendances ont pu être dégagées assez nettement.

2. – LES ASSOCIATIONS RENCONTREES

2.1. - Caractéristiques des associations rencontrées sur l'espace Sénégal

86 % des associations rencontrées sont des *associations villageoises* réunissant des ressortissants d'un même village. Elles intègrent parfois des ressortissants issus de hameaux environnants ou même de villages voisins ayant le sentiment d'appartenir à la même communauté villageoise.

Les *associations intervillageoises* rencontrées (14 %) regroupent des ressortissants issus de différents villages parfois réunis autour d'un projet " Eau " mais le plus souvent indépendamment de cette

¹ Faute d'informations exhaustives sur l'ensemble du milieu associatif migrant, c'est la base de données pS-Eau qui a fournit l'essentiel des contacts.

² L'enquête a été menée par Hamédy DIARRA du RADBFS et Mame Fatou SECK, stagiaire de l'Université Paris I, Saliou DIA, migrant originaire de Sinthiane et Olivia DREVET, socio-anthropologue, sous la coordination de Séverine CHAMPETIER, chargée de mission pS-Eau.

question. 2/3 de ces associations représentent en fait de 2 à 6 villages, et 1/3 d'entre elles représente un ensemble de 15 à 16 villages.

Simple regroupement d'associations de ressortissants, *Fédérations d'associations ou Réseaux* connus de pS-Eau se différencient très nettement les uns des autres en fonction de leur échelle d'intervention (quelques villages, département, région voire plusieurs pays) et de leur vocation (appui opérationnel, appui institutionnel, lobbying).

52 % des associations de ressortissants rencontrées sont originaires des départements de Matam et plus de 38 % viennent de Bakel, zones où l'immigration est la plus importante. Peu d'associations de Podor ont été abordées, et aucune de Dagana. Sur ces deux derniers départements, une dynamique parfois très forte existe autour de la question hydraulique, mais davantage au niveau villageois. Cette répartition, comparable à celle de l'étude de 1996, est ainsi relativement représentative du phénomène migratoire dans la région du Bassin du fleuve Sénégal.

Les associations villageoises ou intervillageoises rencontrées représentent des villages de 300 à 25 000 habitants. Près de 48 % de ces villages ont entre 2 000 et 7 000 habitants, et se situent principalement dans le département de Matam. Les plus petits villages (moins de 2 000 habitants), sont dans le département de Bakel, zone de socle où l'eau reste difficile d'accès et la population relativement dispersée.

La taille moyenne des villages représentés par ces associations serait passée de 3 000 à 4 800 habitants entre 1996 et 2000. Cette tendance à l'urbanisation des centres secondaires, particulièrement forte pour certains villages érigés en commune, rend plus complexe la gestion locale du service de l'eau.

2.2. - Caractéristiques des associations sur l'espace France

Les associations rencontrées mobilisent 10 à 800 migrants soit 132 membres en moyenne³. La moitié ont moins de 100 membres ; près d'un tiers ont une taille moyenne comprise entre 100 et 200 membres. Les grosses associations, de 200 membres et plus, sont plus rares.

Tout comme en 1996, la taille des villages ne semble pas avoir d'influence spécifique sur la propension à émigrer. Cependant quelques spécificités peuvent apparaître selon le département d'origine : ainsi la petite taille des associations de Podor (entre 30 et 60 membres) quelle que soit la taille des villages d'origine, témoigne de la faible propension à migrer sur ce département. De même, les plus petites (10 à 40 membres) et les plus grosses associations (jusqu'à 800 membres) sont principalement originaires de Bakel, zone de socle où la concentration de population extrêmement variable est selon l'inégale présence d'eau.

Les 3/4 de ces associations ont été créées avant 1980, surtout dans les années 60 (43%) puis 70 (32%). La dernière création d'association date de 1993. Cela reflète à la fois la stabilité du milieu associatif migrant (30-40 d'existence) mais aussi son vieillissement. La plupart se sont officialisées après 1981, suite à l'abrogation des lois interdisant aux étrangers de créer leur propre association.

La mobilisation financière des associations de ressortissants repose sur *un système de cotisations régulières et / ou exceptionnelles*. Le montant moyen des premières, pratiquées par la majorité des associations, est en moyenne de 40 FF par membre et par mois. S'y ajoute parfois une cotisation « Eau » de 30 FF par membre et par mois en moyenne, versée dans une caisse réservée à l'Hydraulique. La cotisation exceptionnelle répond à un besoin d'investissement important ; son montant va de 125 à 1 500 FF par membre et par projet pour les associations rencontrées (projets mis en œuvre sur une ou plusieurs années et dont les budgets vont de 21 000 à 900 000 FF).

A titre d'exemple à l'échelle d'une année, les fonds mobilisés par les associations rencontrées ayant investi dans l'Hydraulique en 1999, s'échelonnent de 2 000 à 226 000 FF.

Par ailleurs, pour des investissements exceptionnels, plus de la moitié des associations sollicitent financièrement *leurs antennes ou sections à Dakar et/ou dans d'autres pays* d'Afrique, d'Europe et des Etats-Unis, plus ou moins organisées et dynamiques selon le nombre de membres et l'ancienneté de leur migration.

³ Seuls les hommes sont comptabilisés en tant que membre, et tous ne sont pas nécessairement cotisants (chômeurs et malades sont souvent dispensés de cette obligation).

Evolution de la propension moyenne à investir des associations de ressortissants

	1996	2000
Village moyen	3 000 habitants	4 800 habitants
Nombre moyen de membres par association en France	150 membres	132 membres
Cotisation moyenne / membre ⁴	En cotisation de base et cotisation exceptionnelle réunies : 41 FF / mois	En cotisation de base : 40 FF / mois et en cotisation exceptionnelle : 125 à 1 500 FF / projet
Montant global investi par association en moyenne	En cotisation de base et cotisation exceptionnelle réunies : 73 800 FF / association / an	En cotisation de base : 63 360 FF / association / an et en cotisation exceptionnelle : 21 000 à 900 000 FF / association / projet

L'augmentation de la taille moyenne des villages de la zone traduit la hausse de la demande locale en eau. Dans le même temps, la baisse de la taille moyenne des associations de migrants révèle un ralentissement du mouvement migratoire vers la France et le vieillissement de la communauté. Face à cette situation, les migrants semblent réagir par l'augmentation de leurs cotisations individuelles de façon à poursuivre les investissements.

2.3. - Relations de ces associations avec les autres acteurs

L'environnement relationnel de ces associations est marqué par l'omniprésence des ONG (86 % des associations) et par d'autres associations de migrants (61 % d'entre elles). 25 % d'associations sont en lien avec des collectivités territoriales du Nord ou du Sud, et 23 % avec l'Etat sénégalais.

Ce sont davantage les comités de gestion villageois qui sont en relation avec les opérateurs privés localisés pour la plupart au Sénégal. Mais les services techniques de l'Hydraulique et les ONG demeurent cependant leurs principaux partenaires.

De manière générale, la relation s'établit dans la perspective de mise en œuvre d'un projet. D'où son caractère opérationnel qui amène à parler de "partenariat" ou de "contacts réguliers" pour plus de la moitié des associations.

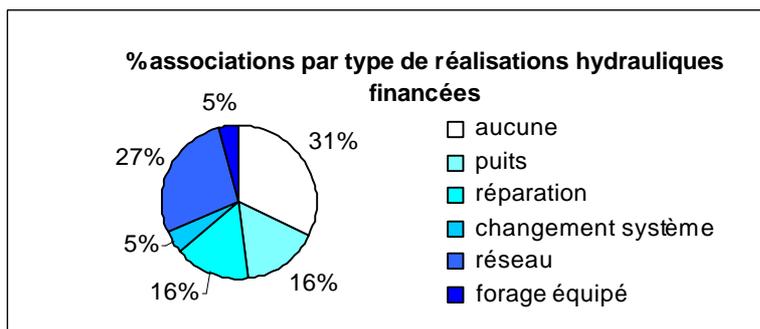
3. - REALISATIONS FINANCEES PAR CES ASSOCIATIONS DANS LES VILLAGES D'ORIGINE

3.1. - Secteurs d'intervention des associations de ressortissants

Tout comme en 1996, l'hydraulique reste le domaine d'intervention privilégié des associations de migrants : 68 % d'entre elles ont réalisé un ou plusieurs investissements hydrauliques depuis 1996, bien souvent en plus de réalisations non-hydrauliques. Ces derniers concernent surtout l'Education puis les Services et / ou la Santé, et dans une moindre mesure les Mosquées et / ou l'Agriculture.

⁴ Les informations recueillies ne permettent pas le même mode de calcul et donc une comparaison claire avec les données de 1996. Mais on peut noter que le montant de la cotisation moyenne en 2000 sans tenir compte des cotisations exceptionnelles, est aussi important que le montant de 1996 qui comprenait les cotisations de base et les cotisations exceptionnelles.

3.2. - Nature des réalisations hydrauliques financées par les migrants



La réhabilitation ou la construction de *nouveaux puits*, concernent principalement quelques associations originaires de Bakel, zone de socle où les forages motorisés ont un faible rendement et les projets hydrauliques plus risqués.

Le financement de *nouveaux forages* reste exceptionnel, les associations rencontrées représentant pour la plupart des villages déjà équipés d'une AEP.

Elles investissent plutôt dans l'amélioration des équipements existants :

- ?? encore dans les *grosses réparations* à cause de pannes répétées consécutives au vieillissement des ouvrages hydrauliques et encore non prises en charge par les responsables locaux faute de provisions pour amortissements ;
- ?? déjà dans des équipements permettant le passage du diesel à l'électricité pour faciliter la maintenance, ou la pose de compteurs pour améliorer la gestion technique et financière (*changement de système*) ;
- ?? majoritairement dans la réhabilitation et l'extension du *réseau* voire le raccordement de nouveau village à l'AEP.

Rôle des migrants et autres acteurs

Le rôle attendu des partenaires recherchés par les associations de migrants serait principalement financier et technique, mais aussi de conseil (orientation, mise en relation avec d'autres partenaires).

Si les fonctions de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre restent parfois confuses, la place de chaque intervenant est plus clairement identifiée en matière de réalisation de projets hydrauliques :

- ?? Les services techniques interviennent de façon prépondérante sur les équipements d'AEP, tandis que les opérateurs privés, pas encore réellement habilités à prendre la relève, occupent une place plus limitée notamment pour les moteurs et pompes.
- ?? Des ONG du Nord offrant une prestation technique interviennent dans une moindre mesure sur les réseaux (diagnostic).
- ?? Les villageois fournissent surtout la main d'œuvre lors des différents travaux, quel que soit le type de réalisations hydrauliques (puits ou AEP).

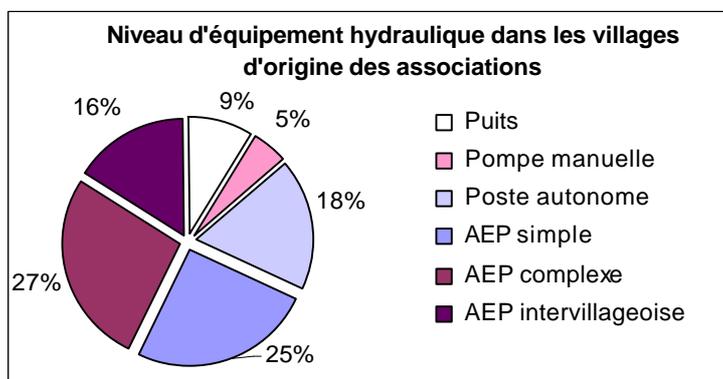
Les associations de migrants témoignent d'une importante implication financière quel que soit leur secteur d'intervention : le budget des migrants pour les investissements hydrauliques se situe pour moitié dans la fourchette 10 000-50 000 FF et pour un quart dans la fourchette 50 000-100 000 FF (plus largement, il s'échelonne de 3 000 FF à 732 000 FF, soit en moyenne 62 130 FF).

Cofinancé ou financé à 100 % par les migrants, le budget total des réalisations hydrauliques s'échelonne de 3 000 à 1 620 000 FF soit en moyenne, un budget total de 192 700 FF. La part des cofinancements dans les investissements hydrauliques des migrants est encore limitée :

- ?? 70 % des associations qui ont investi dans des réalisations hydrauliques financent à 100 % une ou plusieurs réalisations dont le budget total va de 3 000 à 106 000 FF.
- ?? seules 30 % des associations ont bénéficié de cofinancements pour leurs réalisations hydrauliques, principalement de leurs antennes dans d'autres pays mais aussi d'ONG du Nord et de comités de jumelage, et de quelques bailleurs de fonds.

4. – ETAT DES LIEUX DU SERVICE DE L'EAU DANS LES VILLAGES D'ORIGINE

4.1. - Types d'ouvrages hydrauliques



Les associations rencontrées représentent principalement des villages disposant de forages motorisés (86 %) plus ou moins bien équipés : quelques forages avec poste autonome (bassin ou réservoir au sol) mais surtout avec une AEP simple (AEP villageoise avec bornes-fontaines) ou complexe (AEP villageoise avec majorité de branchements privés) voire intervillageoise.

Les puits, une alternative aux forages

Le puits moderne (cimenté / busé) représente un niveau de service minimal pour les petits villages non équipés de forages motorisés mais aussi pour les villages disposant de forages motorisés peu ou pas fonctionnels : source d'approvisionnement en eau complémentaire à celle de l'AEP mais aussi une alternative en cas de pannes,. Le souci de les maintenir en état voire d'en construire de nouveau, pourrait rendre compte du peu de confiance de certains villages dans la maintenance des AEP.

Des forages avec des réseaux d'AEP de plus en plus complexes

Les villages ne disposant pas de forages ont de 700 à 4 000 habitants soit une taille moyenne de 1 800 habitants ; certains pourraient potentiellement disposer d'une AEP. Mais globalement, le niveau d'équipement des forages est fonction de la taille des villages et de l'importance de la demande en eau : forages équipés de pompes manuelles dans les villages de moins de 2 000 habitants et forage motorisé dans les villages plus importants, dont l'équipement se développe progressivement, passant d'un forage équipé d'un simple réservoir au sol à une AEP plus ou moins étendue et complexe (multiplication des branchements privés, extension du réseau).

Toutes les AEP des forages motorisés, sont équipées de bornes-fontaines ; plus de la moitié disposent également de branchements privés et les 3/4 ont des abreuvoirs.

L'équipement en branchement privé commence généralement au-delà de 2 000 habitants. Autour de 4 000 habitants, les branchements privés deviennent progressivement plus nombreux que les bornes-fontaines. A partir de 10 000 habitants, les réseaux disposent d'une majorité de branchements privés.

Cependant quelques gros villages restent équipés de bornes-fontaines uniquement. Cela tient au caractère récent de l'AEP et au souci de développer au préalable le réseau de bornes-fontaines, ou encore à un niveau de service jugé suffisant (nombreuses bornes-fontaines, puits, pompe manuelle), ou parfois à des problèmes de quantité d'eau disponible.

Les associations de ressortissants rencontrées sont relativement réceptives à l'idée de polarisation de plusieurs villages autour d'un même forage amenant ainsi au développement d'AEP intervillageoises. Elle est clairement envisagée dans deux cas :

?? lorsque le village dispose déjà d'un forage et souhaite pouvoir améliorer le service auprès des usagers venus des villages voisins ;

?? quand le village, non équipé, ne dispose pas de moyens suffisants et /ou d'une population importante pour bénéficier d'un forage motorisé qui lui soit propre.

La moitié des AEP intervillageoises recensées au cours de l'étude sont des AEP villageoises qui se sont progressivement étendues à un village voisin. Un tiers étaient intervillageoises dès le début (2

cas). Une AEP intervillageoise est redevenue AEP villageoise exceptionnellement, après que le village raccordé, mal approvisionné, ait acquis son propre forage.

Mais pour assurer le fonctionnement des AEP intervillageoises, des comités de gestion "mixtes" sont en général mis en place dans les villages, indépendamment de l'organisation des migrants en une association intervillageoise ou en plusieurs associations villageoises. La gestion locale du service de l'eau l'emporte sur le rôle des migrants dans l'organisation du service de l'eau.

Problèmes soulevés

Il n'y a pas toujours adéquation entre le dimensionnement des ouvrages hydrauliques et leur rayonnement. Divers facteurs jouent sur le développement de la demande en eau : la proximité du fleuve ou la présence de nombreux puits réduisent le nombre d'utilisateurs de l'AEP ; inversement, la présence de hameaux proches, de populations et troupeaux de passage et l'essor démographique villageois augmentent la communauté d'utilisateurs concernée.

Le problème majeur reste celui de la quantité d'eau, pour la plupart des villages à partir de 1 300 habitants. Les causes renvoient tantôt à des problèmes géologiques difficilement maîtrisables, tantôt à des problèmes techniques, de maintenance ou encore de gestion sur lesquels il est possible d'agir.

La gestion pose problème là où est constaté un surdimensionnement des ouvrages ou un équipement inadéquat par rapport à la taille du village. La maintenance semble surtout délicate pour les villages de moins de 2 000 habitants : moteur inadéquat, réseau mal conçu ...

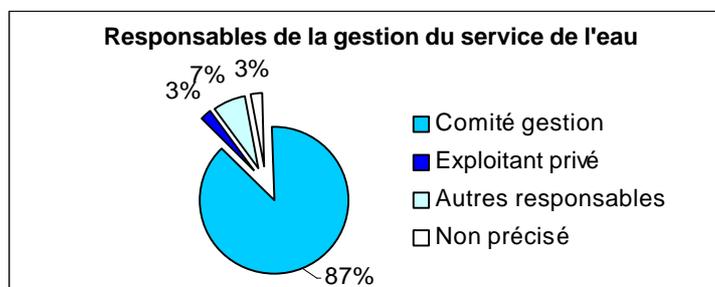
Conflits entre villageois, entre villageois et migrants voire avec les partenaires extérieurs ajoutent parfois à la difficulté de gestion du service de l'eau.

4.2. - Gestion technique et financière des ouvrages

Entretien et maintenance des ouvrages hydrauliques

Les services techniques de l'Hydraulique restent prépondérants dans la maintenance des pompes manuelles et des forages motorisés. Il est difficile aux associations de migrants d'apprécier le niveau de maintenance des ouvrages hydrauliques en place, que les problèmes soient dus à l'état initial des moteurs mis à disposition par la DEM ou au choix technique de l'équipement acheté par les migrants.

Organisation : du comité de gestion à l'exploitant privé



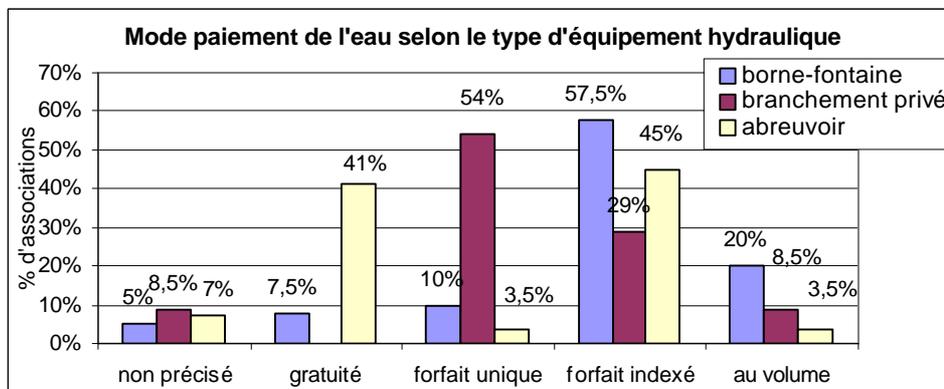
La majorité des associations représentant des villages disposant de forages (motorisés ou équipés de pompe manuelle) déclare la gestion quotidienne du point d'eau assurée par un comité de gestion.

Il existe encore quelques cas de gestion assurée par des responsables locaux, notamment pour les villages équipés de pompe manuelle. Mais apparaît déjà sur le département de Podor, un cas de gestion du point d'eau par un opérateur privé. La mise en place de ce mode d'exploitation résulte d'une situation de blocage entre villageois et migrants. Ces derniers ont fait le choix de ne plus investir dans le fonctionnement du forage jusqu'à ce que les villageois soient disposés à accepter la vente d'eau au volume et la délégation de l'exploitation du forage à un jeune diplômé du village.

Seul ce gérant privé reconnu comme professionnel du service de l'eau, tout comme les conducteurs de forage, perçoit un salaire. A l'inverse, les responsables de la gestion du service de l'eau sont en général bénévoles. Collecteurs, responsables du recouvrement et fontainiers sont rémunérés au pourcentage le plus souvent.

Paiement de l'eau : du forfait au volume

Le système de tarification varie en fonction du type d'équipement mais aussi de l'usage de l'eau



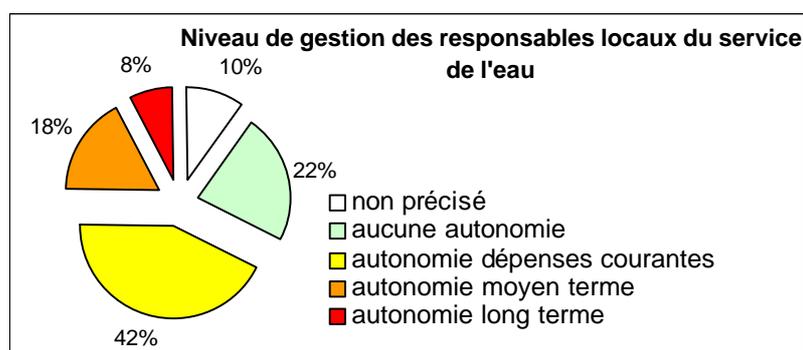
(abreuvement, construction, maraîchage...).

Pour les forages à exhaure motorisée fonctionnels, le mode de paiement est encore principalement forfaitaire (cotisation mensuelle) : forfait unique plutôt au branchement privé (par concession ou chef de famille), et forfait indexé sur un niveau de consommation supposé, principalement à la borne-fontaine (par foyer, par femme mariée voire par canari) ou à l'abreuvoir (par tête). Le paiement au volume est encore rare mais tend à se développer aux bornes-fontaines ; le système forfaitaire indexé permet de s'y préparer. La gratuité est encore pratiquée à l'abreuvoir mais pour les troupeaux villageois seulement.

Il y a un lien notable entre le niveau de gestion mis en œuvre par le comité et le mode de paiement de l'eau. Les comités de gestion reconnus sans aucune autonomie par les migrants, pratiquent le paiement de l'eau au forfait voire la gratuité. Ceux reconnus à même de calculer un prix comprenant les amortissements, gèrent des AEP où le paiement se fait au volume.

Cependant, les associations rencontrées ont fait part des difficultés des comités de gestion face au peu de réceptivité des populations aux changements de gestion proposés. Selon les migrants, le passage au paiement au volume avec pose de compteurs n'est envisageable qu'à l'occasion d'un changement de niveau de service de l'eau, que ce soit par la pose de branchements privés sur une AEP qui n'en avait pas ou la réhabilitation et l'extension du réseau.

Niveau de gestion : vers une autonomie progressive



L'appréciation par les associations rencontrées du niveau de gestion effectivement mis en œuvre par les responsables locaux du service de l'eau (et non leur niveau de compétence) repose sur le descriptif des tâches et dépenses assumées localement. Bien que le peu de réceptivité des populations au changement limite souvent la marge de manœuvre des responsables du service de l'eau, l'évolution depuis 1996 vers une plus grande autonomie est notable : 42 % des associations parlent d'autonomie de gestion pour les dépenses courantes (gasoil, électricité, salaire, etc.). D'autres témoignent d'une autonomie à moyen terme : les responsables locaux calculent leur budget mensuel,

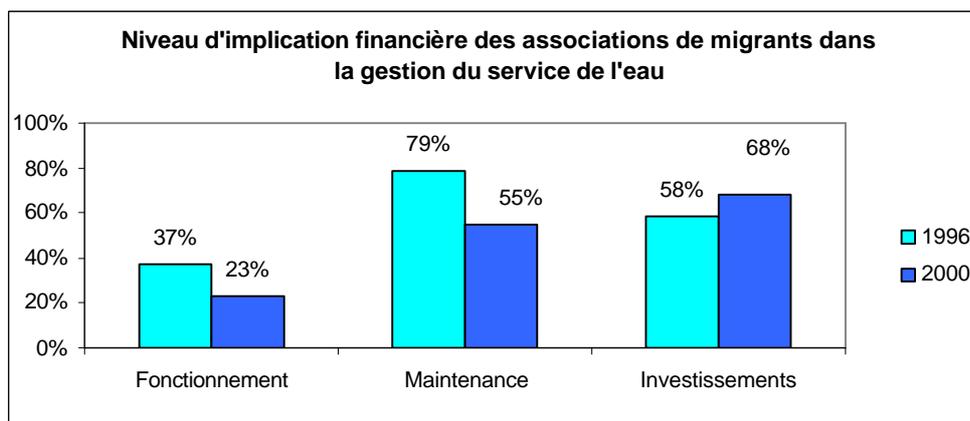
fixent des cotisations en fonction d'un budget, voire maîtrisent les impayés. Et quelques-unes relatent déjà l'autonomie à long terme dont font preuve ces responsables locaux, capables de calculer un prix de l'eau comprenant les provisions pour amortissements.

4.3. - Participation des migrants au fonctionnement des AEP

Implication dans la gestion quotidienne

L'implication des migrants dans la gestion quotidienne est moindre ; elle se traduit par un appui aux responsables locaux du service de l'eau à travers l'intervention d'un migrant sur place ou à Dakar. Mais concrètement, l'approche des migrants reste encore très pragmatique : la technique prime car elle permet aux équipements de fonctionner, la gestion est un " plus ". Lorsque les migrants abordent la question, c'est bien souvent parce que la mauvaise gestion du service de l'eau est devenue un obstacle au fonctionnement des infrastructures (corruption, impayés, pannes fréquentes, ...).

Implication financière des migrants



Depuis 1996, l'implication financière des associations de migrants est moindre dans le fonctionnement quotidien (gasoil, électricité, salaire...) et dans la maintenance (petites réparations) des forages motorisés. Les associations tendent à se désengager de la gestion quotidienne pour n'intervenir progressivement que sur les frais plus conséquents (grosses réparations et investissements).

En 1999, les 2/3 des associations de migrants rencontrées se sont impliquées dans la gestion du service de l'eau à travers la mobilisation de cotisations. Mais un quart de ces associations n'ont rien versé pour le service de l'eau en 1999, en réponse à deux situations bien différentes :

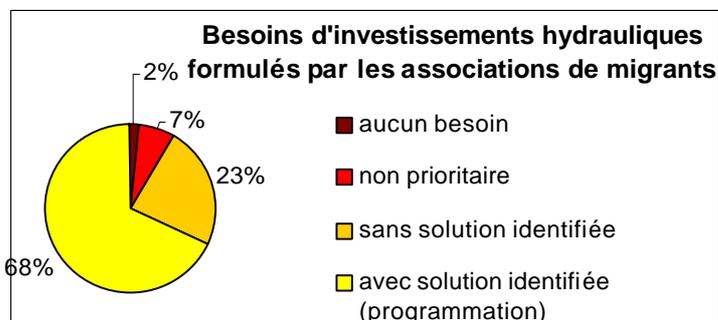
- ?? une bonne gestion locale du service de l'eau qui rend inutile l'intervention financière des migrants;
- ?? une mauvaise gestion locale du service de l'eau et/ou des problèmes techniques importants qui conduisent à une situation de blocage entre migrants et villageois.

L'enjeu pour les migrants concernés est de sortir de telles impasses à l'exemple d'une association du département de Podor qui, à l'issue d'un conflit avec les villageois, a réussi à imposer des changements contribuant à l'amélioration du service de l'eau au village (paiement de l'eau au volume et gestion du forage par un exploitant privé, natif du village).

5. – PROGRAMMATION DES ASSOCIATIONS DE RESSORTISSANTS

5.1. - Type de programmations

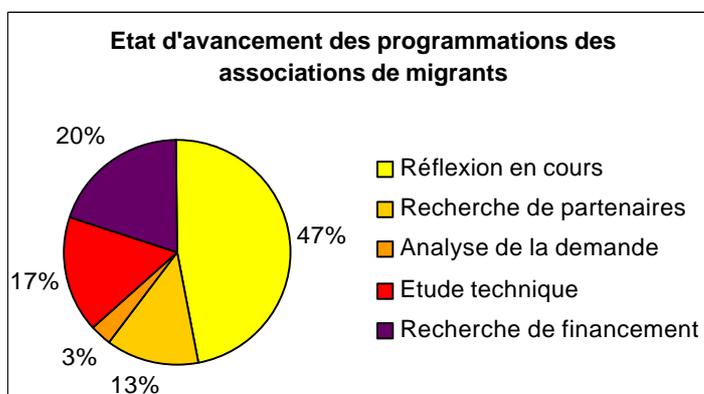
Niveau de programmation



Sur l'ensemble des associations rencontrées, quelques-unes seulement considèrent le niveau de service de l'eau suffisant au village et ne font pas des investissements hydrauliques, une priorité.

Près d'un tiers des associations (32 %) affirment ne faire aucune programmation : pas de besoin ou des besoins non prioritaires ou sans solution identifiée. L'absence de programmation tient à des blocages divers principalement liés à la complexité de la question hydraulique : besoin de conseils techniques, de médiation dans les conflits, et plus rarement, difficulté de mobilisation de l'association autour de l'eau et manque de moyens financiers.

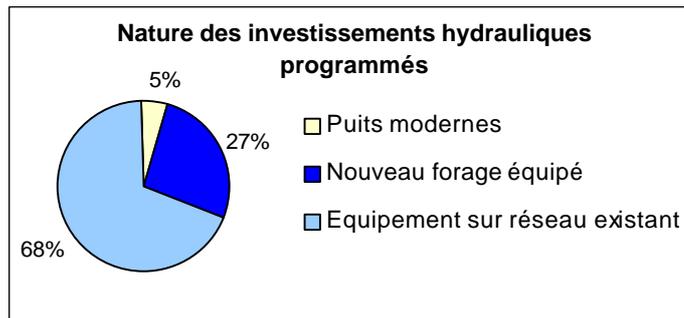
En fait, la plupart reconnaissent la nécessité d'investir en priorité dans l'amélioration du service de l'eau (91 %) : près du quart d'entre elles (23 %) n'ont pas encore identifié de solution aux problèmes rencontrés, mais plus des 2/3 (68%) programment des investissements hydrauliques précis. Plus du quart envisagent d'ailleurs une double réalisation.



Parmi les 68 % des associations qui programment des investissements hydrauliques, plus de la moitié ont établi un premier diagnostic mais n'ont pas encore entrepris de démarches particulières, si ce n'est la recherche de partenaires. 40% d'entre elles ont cependant un projet plus ou moins avancé avec estimation des besoins, devis, voire financements.

Nature des investissements programmés

Plus d'un quart des programmations concerne de nouveaux forages équipés d'AEP plus ou moins



complexes (forage simple, avec AEP villageoise voire avec majorité de branchements privés). Aucun forage équipé de PMH n'est programmé.

La majorité des programmations portent sur l'amélioration du réseau existant : changements de système plutôt que grosses réparations, installation de branchements privés et surtout de compteurs, principalement des réhabilitations / extensions de réseaux avec parfois un diagnostic préalable.

La propension à programmer est plus forte parmi les associations ne disposant d'aucun forage motorisé et parmi les associations représentant des villages équipés d'AEP villageoise complexe (avec majorité de branchements privés).

A chaque niveau d'équipement correspond un type de programmation :

- La majorité des associations représentant des villages sans forage motorisé (83,5 %) programment principalement des forages équipés d'AEP.
- Celles dont les villages disposent simplement de postes autonomes sont encore nombreuses (62,5 %) à programmer le développement de ces équipements intermédiaires.
- A peine plus de la moitié des associations disposant dans leur village d'une AEP simple (54,5 %) programment des améliorations sur le réseau. Ce niveau de service semble suffisant et n'appelle pas de nouveaux investissements immédiats.
- 83,5 % des associations représentant des villages équipés d'AEP villageoises complexes envisagent renouvellement, réhabilitation ou extension de leur réseau voire de nouveaux ouvrages (forage, château d'eau) pour faire face à la demande croissante en eau et à la complexification du réseau.
- 57 % des associations dont les villages d'origine disposent d'une AEP intervillageoise programment principalement l'amélioration du réseau (nouveaux branchements privés et bornes-fontaines, petites réhabilitations et extensions, installation de compteurs).

La majorité des associations qui n'ont pas programmé de projets hydrauliques ont en fait déjà réalisé récemment des investissements, principalement des puits modernes, de grosses réparations et des améliorations du réseau. Celles qui n'ont pas réalisé d'investissements hydrauliques récents et n'en programment pas prochainement sont confrontées à des problèmes techniques ou d'intérêt pour cette question trop complexe.

5.2. - Mise en œuvre de ces programmations

Modalités de financement

Près d'un tiers des associations ayant une ou plusieurs programmations (30 %) ont établi un budget estimatif pour leur projet hydraulique, et la moitié d'entre elles ont acquis partie ou totalité du financement nécessaire.

Trois fourchettes de budgets se dégagent de ces estimations :

- ?? entre 3 000 et 17 000 FF pour des projets de réparations, d'interventions sur le réseau, mais aussi d'installation de compteurs (30 % des associations) ;
- ?? entre 50 000 et 100 000 FF pour des projets de puits modernes ou d'interventions sur le réseau (30 % des associations) ;
- ?? entre 1 000 000 et 2 629 770 FF pour forages, interventions sur le réseau voire construction de nouveau réseau (40 % des associations).

Parmi les 3 types de financement possibles (subvention, fonds propres, crédit), le recours au crédit est encore très rarement envisagé pour la mise en œuvre de projets, principalement pour 3 raisons :

- ?? la baisse et le vieillissement de la migration limitent les possibilités de remboursement par les migrants ;
- ?? la difficulté locale à gérer l'endettement avec le risque du rachat des ouvrages hydrauliques par des opérateurs privés et la mise en péril de la gestion solidaire et sociale de l'eau ;
- ?? le problème de gestion posé par l'ouverture d'un crédit, puis son remboursement.

Cependant, des associations ont fait la démarche d'accorder aux villageois un crédit, remboursé sans problème, pour de grosses réparations, ou de solliciter un crédit, en vain, auprès de banques françaises pour la réalisation d'un forage équipé (plus d'1 million de FF), refusé car projet à l'étranger.

Partenaires de ces programmations

La majorité des associations ignorent quel type d'acteur interviendra dans la mise en œuvre du projet programmé. La plupart n'en sont qu'à la phase de réflexion et ont quelque difficultés à envisager dans le détail toutes les étapes d'un projet hydraulique, notamment l'étude technique préalable. Jusqu'à présent, l'Etat assurait tout cela et les migrants n'intervenaient qu'en amont, pour développer le réseau primaire réalisé par les services de l'Hydraulique.

Globalement, les partenaires envisagés pour l'étude technique et la maîtrise d'œuvre sont l'Hydraulique et les ONG Nord / Opérateurs privés. La maîtrise d'ouvrage est clairement reconnue aux villageois (comité de gestion) et dans une moindre mesure, la DHA (quand il s'agit de programmes d'Etat en fait).

Les communes ou communautés rurales ne sont jamais évoquées. De fait, la politique nationale ne prévoit pas le transfert de la gestion de l'eau aux collectivités locales.

L'implication de l'Hydraulique est envisagée par près de 63 % des associations qui programment des réalisations hydrauliques. Son rôle tend à croître notamment pour assurer l'analyse de la demande, le choix technique et la maîtrise d'œuvre. Rares sont les associations n'ayant aucun contact avec l'Hydraulique.

Une partie des programmations des associations de migrants (16 %) s'articule en fait à des programmes d'Etat pour la réalisation de forages, château d'eau, réseau de distribution ou rattachement à un nouveau village. Ces programmes offrent l'exemple de 3 scénarios possibles en matière d'implication des migrants dans la réalisation d'ouvrages hydrauliques avec l'Etat :

- ?? l'Etat finance à 100 % sans aucune implication des migrants ;
- ?? l'Etat finance à 100 % suite à une initiative des migrants, qui ont entrepris des démarches en aval auprès de l'Etat ;
- ?? l'Etat et les migrants participent au financement d'un même projet : implication des migrants en aval avec un investissement distinct complémentaire à celui réalisé par l'Etat ou leur participation au budget global du projet.

Développer la capacité des différents intervenants, associations de migrants et Etat en particulier, à se concerter autour de projets d'investissements hydrauliques représente aujourd'hui un enjeu de taille.

6. – CONCLUSIONS

Des associations de ressortissants dont l'implication évolue ...

L'implication des associations de migrants dans le domaine de l'Hydraulique au Sénégal reste encore importante malgré l'évolution de la migration en France qui laisse supposée à moyen terme, une baisse de la capacité financière de ces associations.

La majorité d'entre elles (68 %) a récemment financé des réalisations hydrauliques. Elles sont toutes autant à programmer de nouveaux investissements dans ce domaine.

Cette forte implication n'est cependant plus tout à fait la même. En matière de financement, le recours au crédit est parfois envisagé. Mais le changement fondamental réside dans le souci de nombreux migrants de reconnaître une plus grande autonomie aux villageois. Conscients de la nécessaire responsabilisation des usagers, les migrants contribuent ainsi beaucoup moins souvent qu'en 96 au paiement des dépenses courantes.

Leurs investissements répondent plutôt au souci de rentabiliser les équipements en place (réhabilitation de réseaux, pose de branchements privés, raccordement d'un village voisin) ou d'améliorer leur gestion technique et financière (passage à l'électricité ou pose de compteurs).

Leur volonté forte de renforcer la gestion locale les conduit parfois au refus d'investir de nouveau face aux réticences des villageois aux changements. Les situations de blocage qui en découlent sont dans certains cas prétextes à de salutaires changements. Dans ce cadre, ils tendent à solliciter davantage les services de l'Hydraulique pour quelques conseils voire une réelle médiation.

... en rapport avec des changements dans la gestion locale du service de l'eau

Des tendances, en rapport avec les principes de la réforme de l'Hydraulique se dégagent :

- ?? au niveau de la gestion locale : la responsabilisation progressive des usagers qui gagnent en autonomie (prise en charge des dépenses courantes), la tendance au paiement de l'eau plus ou moins en rapport avec le niveau de consommation (paiement au forfait indexé voire au volume), l'exploitation d'un point d'eau par un gérant privé ;
- ?? en matière d'équipement : une réflexion intervillageoise plus fréquente autour de l'extension de réseau à d'autres villages pour une polarisation du forage ;
- ?? en matière de relation avec les services de l'Hydraulique, constat depuis 96 d'un rapprochement vers la DEM, notamment autour de la conception de projets et les demandes de médiation.

De nouvelles perspectives

A travers la perception des migrants apparaît encore un réel besoin d'investissements hydrauliques face à une demande locale croissante, au faible niveau d'équipement de certains villages et au vieillissement des infrastructures en place.

Les migrants témoignent d'une relative réceptivité aux principes de la réforme tout en relatant la résistance des populations à tout changement. Des situations de blocage en découlent parfois et le besoin d'accompagnement dans la recherche de solutions est notable.

Leur programmation révèle, outre le besoin d'investissements hydrauliques, des besoins en conseil et appuis divers, et de mise en relation avec des compétences (bureaux d'études, entreprises, partenaires....). Accompagnement, sensibilisation aux divers aspects de la gestion en plus de la technique semble nécessaire ; à ce titre, la réflexion entre une implication tournée vers l'investissement matériel uniquement et celle axée sur l'appui en gestion par exemple, est à renforcer.

A un autre niveau, se pose la question de la communication entre migrants, entre migrants et villageois, avec les services de l'Hydraulique mais aussi les autres partenaires pourtant bien présents dans leur environnement relationnel mais finalement pas clairement sollicités dans les programmations à venir... Là encore, la nécessité de mise en relation et concertation se fait sentir.

PRESENTATION DE LA REFORME DU SYSTEME DE GESTION DES FORAGES RURAUX MOTORISES AU SENEGAL (REGEFOR)

par Daouda GNINGUE, Directeur du projet REGEFOR

En 2000, le Ministère de l'Hydraulique est devenu Ministère de l'Hydraulique **et** de l'Energie.

Le nouveau ministre manifeste un grand intérêt pour la question des migrants et souhaitait vivement que Monsieur GNINGUE et moi-même, Diène FAYE, participions à cette journée. A travers notre présence, il tenait à exprimer ses remerciements aux migrants pour leur forte implication dans l'hydraulique.

L'Etat ne peut plus faire face à ses charges. D'où son engagement dans une profonde réforme, aujourd'hui plus que nécessaire.

1. CONTEXTE DE L'APPROVISIONNEMENT EN EAU EN MILIEU RURAL

Entrepris dans les années 40 par la réalisation de 14 forages équipés dans le Ferlo, le développement des points d'eau ruraux motorisés, au Sénégal, a connu une croissance très forte durant les vingt dernières années, passant de 106 unités en 1980 à 794 en 1997. Face à cette augmentation du nombre de forages motorisés, les moyens mobilisés par l'Etat pour en assurer la maintenance n'ont cessé de décroître. Les crédits alloués à la Direction de l'Exploitation et de la Maintenance (DEM) sont passés de 949 millions de FCFA en 1992 à 370 millions de FCFA en 1996 pendant qu'un accroissement de 200 nouveaux forages a été enregistré dans la même période.

Les coûts directs de production de l'eau (carburant, lubrifiants, conducteur, petit entretien) sont intégralement pris en charge par les usagers. Cependant, d'autres charges, nécessaires au bon fonctionnement des installations, sont mal couvertes : pièces détachées pour les réparations et renouvellement des équipements principalement.

Les montants mobilisés sont donc encore très insuffisants pour maintenir les installations en état de fonctionnement normal permanent : les opérations d'entretien sont de moins en moins bien assurées (le pourcentage de stations en panne varie de 10 à 15 %), et il n'y a aucune planification du renouvellement des ouvrages et équipements hydrauliques. Or, pour assurer uniquement le renouvellement des moteurs et pompes, une provision de plus de 1 milliard de FCFA par an s'avère nécessaire. Le vieillissement des équipements (près de 50 % du parc a plus de 10 ans) révèle le caractère alarmant de la situation.

La maintenance et le renouvellement des équipements ne paraissent plus possibles à l'échelle des ressources financières de l'Etat et de celles mobilisées par les usagers. L'aide internationale ne peut prendre en charge ces coûts récurrents.

L'Etat a donc opté pour une « Réforme du Système de Gestion des Forages Ruraux motorisés » (REGEFOR) afin d'assurer la maintenance préventive et planifier le renouvellement des équipements.

2. CADRE GENERAL ET OBJECTIFS DE LA REFORME

Suite à la réalisation d'une étude commanditée par le Ministère en 1995, une convention de financement obtenue en 1997 permet la mise en application de la réforme sur une zone test. Sont concernées dans un premier temps les quatre régions de Diourbel, Fatick, Kaolack et Thiès, qui disposent d'un effectif de 325 forages motorisés.

Le programme d'investissement qui lui est associé doit être considéré comme un **programme pilote de désengagement de l'Etat**, autrement dit comme un test d'applicabilité de la réforme, appelée à être étendue à l'ensemble du pays, là où et quand les conditions locales le permettront.

Ce projet, d'un coût total de 5,943 milliards de FCFA, bénéficie d'une subvention de 5 milliards de FCFA de la part de l'Agence française de Développement (AFD).

La maîtrise d'ouvrage est assurée au nom du Ministère de l'Hydraulique par la DEM qui a détaché une équipe spécialisée basée à Thiès. La mise en œuvre du programme test est assurée par un groupement de deux bureaux d'études : BURGEAP (France) et SEMIS (Sénégal).

La réforme s'appuie sur les grandes orientations politiques du Gouvernement :

- ?? désengagement de l'État, là où le transfert de charges est possible ou sera rendu possible ;
- ?? implication des communautés bénéficiaires et des collectivités locales ;
- ?? promotion du secteur privé local.

La mise en œuvre de cette réforme vise principalement à :

- ?? rétablir l'élément " eau " dans son statut de ressource ayant une valeur économique et une importance certaine sur le plan social ;
- ?? promouvoir activement le recours à des mécanismes de participation qui permettent d'associer la communauté (usagers, collectivités locales) à la planification et à la mise en œuvre de programmes d'hydraulique rurale ;
- ?? désengager l'Etat dans le domaine de l'exploitation et de la maintenance des installations hydrauliques en milieu rural, et impliquer les usagers, les collectivités locales et les privés ;
- ?? mettre en place, à une échelle locale, des mécanismes efficaces et équitables de partage des coûts et charges récurrents entre les parties concernées (usagers, collectivités locales, Etat).

Cette réforme repose donc sur :

- ?? une plus grande responsabilisation financière des usagers ;
- ?? une implication accrue d'opérateurs privés dans les activités d'exploitation et de maintenance.

Elle repose également sur l'Etat pour le maintien en bon état des superstructures hydrauliques ainsi que la cohérence et la coordination des actions des différents intervenants.

La mise en place de la Réforme voit l'Etat, par l'intermédiaire de la DEM, limiter ses interventions à sa fonction de planification, réglementation, coordination, contrôle, conseil et d'arbitrage partout où le service public de l'eau peut être assuré correctement par la communauté bénéficiaire et ses partenaires privés.

Le projet de la réforme repose sur les principes politiques et opérationnels définis ci-après :

Principes politiques

- ?? Confirmer le caractère de service public de la mise à disposition d'eau potable pour les populations rurales ;
- ?? Contribuer au développement local et au processus de décentralisation ;
- ?? Aboutir à terme à l'autonomie financière de la maintenance et du renouvellement des installations d'hydraulique rurale ;
- ?? Définir un nouveau cadre institutionnel propice à la pérennisation du service de l'eau en milieu rural ;
- ?? Impliquer les collectivités locales (communautés rurales, régions) dans la mise en œuvre de la réforme, sans qu'elle n'induisse une charge administrative et financière trop lourde pour elles ;
- ?? Agir rapidement pour être en mesure de faire face à l'inexorable mise hors d'état de fonctionner de très nombreuses installations.

Principes opérationnels

- ?? Substituer à la satisfaction des besoins évalués par application de normes administratives une démarche basée sur la réponse à des demandes d'usagers pour un service d'une qualité donnée. Pour cela, informer, organiser et responsabiliser les usagers qui doivent participer pleinement à la définition de la qualité du service et à sa tarification ;
- ?? Décentraliser et professionnaliser l'exploitation et la maintenance par le recours au secteur privé local ;
- ?? Faire payer l'eau à un prix incluant la totalité des coûts de production, maintenance et renouvellement des équipements d'exhaure et des points de distribution, afin d'aboutir à terme à

l'autonomie financière de l'exploitation. Mais contrairement au secteur urbain, les investissements à long terme (ouvrages de captage, châteaux d'eau et canalisations principales) et leur renouvellement continueront d'être supportés par l'Etat ;

- ?? Définition et application de procédures d'optimisation de dimensionnement et de standardisation des équipements d'exhaure, aussi bien pour des réhabilitations que pour des travaux neufs ;
- ?? Ne désengager l'Etat que progressivement, là où le transfert de charges est possible ou sera rendu possible, après :
 - ?? remise à niveau après optimisation des installations les plus vétustes,
 - ?? amélioration de la qualité du service, notamment par des densifications et extensions de réseaux ;
- ?? Préserver le maximum de flexibilité dans la mise en œuvre de la réforme, pour que les nouvelles procédures soient adaptables à la diversité des situations, à l'évolution du contexte socio-économique, ainsi qu'à la progression du rôle dévolu aux collectivités locales.

3. STRATEGIES DE MISE EN OEUVRE

La mise en œuvre de la réforme s'appuie sur les dispositions suivantes :

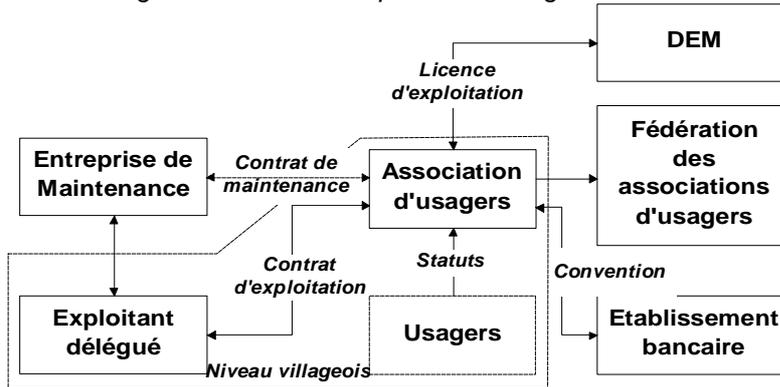
3.1. Organisation

- ?? Dissociation de la fonction de représentation des usagers de celle d'exploitation des forages afin de séparer les tâches de contrôle et d'exécution, par :
 - ?? la création d'une association des usagers du forage dénommée ASUFOR, administrée par un bureau comprenant au moins une femme vice-présidente. Les membres du bureau sont choisis au sein d'un comité directeur constitué des délégués titulaires représentant les usagers. L'ASUFOR est reconnue par le Gouverneur de région ;
 - ?? la délégation par l'ASUFOR de la production d'eau à un Exploitant délégué, ou de la production, distribution et vente de l'eau à un Gestionnaire délégué, agréé par la DEM. Il peut s'agir d'un opérateur économique, résident dans la zone (conducteur de forage, GIE de jeunes, Groupement féminin, opérateur privé local, etc.) ou extérieur (entreprise de la région) ;
- ?? Mise au point de mécanismes de participation des Associations d'usagers à la planification des projets d'hydraulique rurale au niveau des Comités économiques et sociaux régionaux, à travers le renforcement des fédérations régionales d'associations d'usagers déjà initiées par la DEM.

3.2. Gestion

- ?? Etablissement d'un contrat d'exploitation ou de gestion déléguée visé par la DEM, entre chaque ASUFOR et un Exploitant ou un Gestionnaire.
 - ?? l'Exploitant délégué produit un volume d'eau donné pour un prix donné, couvrant entretien courant, carburant, lubrifiants, filtres et autres consommables ;
 - ?? le Gestionnaire délégué assume, en plus des responsabilités précédentes, la perception des recettes et la constitution des provisions de renouvellement, de remboursement d'emprunt, d'entretien maintenance, et de fonctionnement et épargne de l'ASUFOR.
- ?? Mise au point de mécanismes de paiement garantissant aux prestataires le paiement effectif de leurs interventions.

Schéma organisationnel de l'exploitation déléguée



3.3. Maintenance

- ?? Implication du secteur privé dans la maintenance, avec l'objectif à terme de désengager totalement la DEM des tâches opérationnelles ;
- ?? Mise au point d'une procédure d'agrément par la DEM permettant de standardiser les équipements (5 marques de pompes et 5 marques de moteurs au lieu de 65) et de s'assurer du professionnalisme des opérateurs privés impliqués dans la maintenance.

3.4. Financement et renouvellement

- ?? La vente d'eau au volume, avec l'installation de compteurs au niveau de tous les points de distribution, et la mise au point d'un dispositif financier, permettront une gestion rationnelle et une nette sécurisation des recettes. Ce sera le gage d'un approvisionnement mensuel des montants nécessaires au renouvellement des équipements d'exhaure et d'un paiement des emprunts et des prestataires (banques, exploitant, gestionnaire, opérateur de maintenance).
- ?? L'inscription au budget d'investissement de l'Etat des sommes nécessaires à l'entretien, au renouvellement et à l'amélioration des ouvrages de captage et de stockage, des réseaux principaux et des équipements d'exhaure, requiert une planification rigoureuse pour la pérennisation de l'approvisionnement du monde rural.

3.5. Dispositif financier

Le Crédit Mutuel du Sénégal (CMS) est le partenaire du projet en raison d'une implantation locale des ses agences décentralisées couvrant plus de 80 % des forages concernés, de son expérience en matière de gestion de lignes de financement et de la nature de ses activités tournées vers le développement local.

Le dispositif financier retenu se caractérise par :

- ?? une **facilité d'investissement** de réhabilitation et/ou amélioration de stations de pompage, comprenant :
 - ?? une aide au premier investissement, d'un montant de 50 % du coût de remise en état de l'équipement d'exhaure et de 90 à 98 % du coût des améliorations sur les réseaux de distribution (pose compteurs, réparation fuites, densifications, extensions) ;
 - ?? la possibilité d'emprunt, à hauteur de 35 % de l'investissement, au départ et pour les renouvellements ultérieurs.
- ?? des **services clientèles spécifiques**, comprenant :
 - ?? la rémunération de l'épargne, au taux de 4 % ;
 - ?? des opérations de virement de compte à compte, pour le paiement des prestataires (exploitants, gestionnaires, entreprises de maintenance) et l'approvisionnement de l'épargne de renouvellement. Certaines opérations pourront être automatiques, comme le prélèvement pour remboursement de l'emprunt ;
 - ?? des services d'assistance à la gestion auprès des comités de gestion pour le respect du " tableau de marche " prévisionnel, à travers les agences décentralisées du CMS.
- ?? des **conditions d'accès** à ces facilités, comprenant :

- ?? la constitution d'une épargne préalable d'un montant minimum de 15 % de l'investissement, qui sera mobilisée comme apport direct au moment de l'opération de réhabilitation des équipements d'exhaure ;
- ?? la participation à un fonds d'assurance mutuelle, dont l'objectif est de couvrir les accidents imprévus (ex : casse moteur avant la fin de la durée de vie, malgré un entretien dans les normes).

Une caractéristique essentielle du dispositif est l'approche de « remboursement » en remplacement d'une approche de « provision pour amortissement » adoptée jusqu'à présent, mais dont l'expérience a montré qu'elle n'engageait pas suffisamment les utilisateurs. En contrepartie du respect de ses engagements financiers, chaque association devrait pouvoir bénéficier automatiquement d'un nouveau prêt à l'année 5 lorsqu'il lui faudra procéder au changement de moteur.

La finalité du dispositif financier, qui devrait aussi constituer le principal facteur de motivation des associations, est d'atteindre **l'autonomisation financière sur une période de 10 ans.**

4. ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT

4.1. Animation, sensibilisation et formation

La mise en œuvre d'un projet de changement des habitudes d'une communauté apparaît, à priori, comme une tâche difficile due à la complexité de la nature humaine face à des enjeux non entièrement maîtrisés. C'est sans doute, au regard de cette donnée, que les autorités et experts qui ont conçu la réforme ont eu à prévoir un **volet important d'animation, sensibilisation et formation.**

C'est dans ce cadre qu'a déjà été opérée une vaste campagne d'information et de sensibilisation en direction des autorités administratives locales (gouverneurs, préfets, sous-préfets), des services régionaux, des élus locaux (présidents et conseillers ruraux, des bureaux des 325 comités de gestion (présidents, trésoriers, secrétaires, conducteurs de forages) et des ONG intéressées, opérant dans le secteur de l'hydraulique rurale.

Ainsi, il a été organisé 4 Conseils Régionaux de Développement (CRD) et 36 Conseils Locaux de Développement (CLD), au niveau des 4 régions ciblées et des 36 arrondissements concernés.

A la suite des CLD, les bureaux qui y ont pris part ont été invités à l'exercice d'une restitution, en Assemblée Générale des Usagers en vue d'une adhésion volontaire au Projet. Le nombre de demandes enregistrées porte actuellement sur 216 forages.

Plusieurs réunions de sensibilisation et d'information plus approfondies se sont tenues au niveau des 216 forages, dont les demandes d'adhésion ont été reçues conformes, de juin 1999 à mai 2000. Elles correspondent à des réunions de diagnostic général du fonctionnement des installations et comités de gestion, des réunions de restitution de diagnostic, bilans financiers et préparatifs des Assemblées Générales constitutives d'ASUFOR et des réunions sur ces AG constitutives d'ASUFOR.

4.2. Travaux

Un diagnostic général relatif aux travaux préliminaires (pose de compteurs et réparation de fuites) a permis de faire le point sur les stations déjà dotées de compteurs (65 cas), celles qui en ont besoin (260 cas) et celles devant faire l'objet des premières opérations de remise en état d'équipements d'exhaure et de densification de réseaux (60 cas).

Le premier appel d'offres lancé et afférent aux fournitures et travaux de pose de compteurs et de réparation de fuites, n'a pas donné une entière satisfaction quant à l'implication des entreprises locales qui devraient être les futurs opérateurs de maintenance. Et cela alors que l'obligation d'ensemblers (groupement d'entreprises) prescrite dans le cahier des charges leur accordait une certaine faveur. La reprise du dossier d'appel d'offres a été faite et la relance effectuée depuis le 2 juin 2000, l'ouverture des plis étant prévue le 3 juillet 2000.

Pour le deuxième appel d'offres (en cours d'élaboration), afférent aux remises en état, densifications et extensions de réseaux, il est envisagé la tenue d'une réunion de concertation avec les entreprises locales et celles spécialisées dans le domaine, basées à Dakar, afin de cerner notamment leurs contraintes liées à la notion d'ensemblers.

4.3. Réglementation

L'implication de divers acteurs et le désengagement de l'Etat des tâches opérationnelles de maintenance et d'exploitation d'un patrimoine aussi vital que celui assurant l'alimentation en eau, requiert la mise en place d'un cadre réglementaire adéquat.

C'est ainsi qu'ont été élaborés différents textes réglementaires, afin notamment de faciliter la mise en œuvre de la réforme et de parer à certaines défaillances préjudiciables à l'un ou l'autre des acteurs (usagers, Etat, opérateurs privés, bailleurs, banques). On peut citer :

?? la Convention de financement du projet ;

?? le décret de 1998 portant délégation de signature du Ministère de l'Intérieur aux Gouverneurs de régions pour la délivrance de récépissés d'association ;

?? le protocole de partenariat Etat - Crédit Mutuel du Sénégal pour la gestion d'une ligne de refinancement et d'un compte de dépôts mensuels réguliers pour un renouvellement des équipements hydrauliques et un paiement des prestataires ;

?? le Cahier des Charges sur la Politique Unifiée d'Investissement (CCPUI) dans le secteur de l'hydraulique rurale, constituant un document de référence pour tous les intervenants au niveau du patrimoine géré par le Ministère de l'Hydraulique ;

?? la licence d'exploitation de forage déterminant les conditions de cession des ouvrages et installations hydrauliques aux associations d'usagers bénéficiaires ;

?? les différents contrats (gestion déléguée, exploitation déléguée, maintenance, etc.).

5. CONCLUSIONS

Malgré les quelques contraintes et obstacles rencontrés, les résultats enregistrés et l'évolution positive des actions en cours augurent de meilleures perspectives dans la mise en œuvre du programme test et l'extension future de la réforme.

En effet, il a été enregistré un nombre important d'adhésions malgré les activités agricoles, une participation active des autorités administratives locales dans un contexte électoral chargé, un soutien financier important de l'AFD, un engagement du CMS avec la signature du protocole et une réglementation permettant, entre autres, la facilité d'obtention de récépissé d'association et la limitation du nombre de marques et types de moteurs et pompes.

Outre les contraintes d'ordre politique, administratif, social et financier notées çà et là au cours des opérations de sensibilisation, il convient de souligner un fort besoin en financement pour, notamment, la construction d'une cinquantaine de châteaux d'eau dans les localités dotées de petits réservoirs au sol, plusieurs extensions et densifications de réseaux pour rendre leurs systèmes d'approvisionnement viables, le renouvellement d'une dizaine d'ouvrages de captage et la pose de compteurs sur les branchements particuliers existants.

L'implication d'opérateurs locaux constituant une donnée importante, voire même indispensable pour la réussite et l'implantation pérenne de la réforme, il apparaît nécessaire de les promouvoir par un renforcement de leurs capacités techniques.

Le transfert aux collectivités locales du secteur de l'hydraulique rurale, dans le cadre de la décentralisation, constitue à moyen terme une perspective envisageable si les acquis de la réforme sont capitalisés par celles-ci. Cette réflexion milite donc en faveur d'une implication plus accrue de ces collectivités aussi bien dans le volet animation, sensibilisation et formation que dans la mobilisation de l'apport initial de 15 %.

LES PROGRAMMES HYDRAULIQUES NATIONAUX CONCERNANT LA ZONE DU FLEUVE

par Diène FAYE, Directeur de l'Exploitation et de la Maintenance (DEM)

1. - PROGRAMME CONSOLIDE HYDRAULIQUE PHASE IV (PCH 4)

Ce programme est réalisé à 100 %. Il ne reste plus que la pose des pompes. Le marché d'équipements de pompage est en cours et doit être finalisé avant la fin de l'année. Voir Liste n°1.

NB : Dossier d'appel d'offres pour la fourniture et l'installation des pompes manuelles en cours d'approbation chez le bailleur de fonds.

2. – PROGRAMME SAUDIEN PHASE III

Ce programme est en cours de réalisation. Les travaux seront terminés vers la fin de l'année. Voir Liste n°2.

3. – PROGRAMME UNICEF DE LUTTE CONTRE LE VER DE GUINEE

Il s'agit de la réalisation de 3 forages dans des zones endémiques du Ver de Guinée, notamment les départements de Bakel, Goudiry, Kidira et Matam. Sa réalisation est en cours et se poursuivra jusqu'à l'année prochaine.

4. – PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE CONTRE LE VER DE GUINEE

Financé par l'Etat sénégalais à hauteur de 700 millions, ce programme de 100 forages touche toute la zone endémique. Le dépouillement de l'appel d'offres est en cours. Voir liste ci-jointe :

Programme de lutte contre le « Ver de Guinée » Liste provisoire			
<i>District de Matam</i>	<i>District de Kédougou</i>	<i>District de Kédougou</i>	<i>District de Goudiry</i>
1. Appe Desseli	26. Assoni	(suite)	60. Bani Pelly
2. Gourel Famory	27. Namel	52. Moussala	61. Hari Hara
3. Gourel Gueda	28. Samel	53. Mandakholy	62. Guedékou
4. Ganguel Mame Demba	29. Manga Thies	54. Bérola	63. Hamdalaye Bocar
5. Ganguel Makam Mbody	30. Kouroughoto	55. Dindifa	64. Takou Tala 1
6. Bokiladji	31. Thiermalol	56. Médina Bransan	65. Lally
<i>Distric de Bakel</i>	32. Landieny Peulh	57. Kounamba –	66. Bountoung
7. Sabou Cire Foulbé	33. Iwol (Bademba)	Makhana	67. Debou Diaoubé
8. Bondji Sinthiane	34. Inere	58. Bambaraya Ndi	68. Dyala Hamadou
9. Bordé Diawara	35. Nianghe		69. Tamé
10. Bordé Foulbé	36. Guingara		70. Boundou Djioé
11. Bismilah R	37. Landiey Tanda		71. Soumbourou Daka
12. Mayel N'Darmadi	38. Landé Baity		72. Toumboura
13. Carrefour R	39. Laminia		73. Diombalou
14. Madina Carrefour	40. Taifa		74. Goulounga
15. Sira Foulbé	41. Baitilave		75. Bambouka
16. Kadiel Seoudou R	42. Samecouta		76. Seno Karé
17. Sira Torobé	43. Djindji		77. Laminia
18. Sira Sissibé	44. Lesfalo		78. Sekoto
19. Sira Doundou	45. Malinda		79. Nieniéko
20. Sira Samba N'Gata	46. Kanoumery		80. Soreto
21. Sira Simbigne	47. Wamba		81. Diayabougou
22. Lombol Gandji	48. Dambala		82. Soukounkoun
23. Gourel Dialloubé	49. Bokhody		83. Kérémakona
24. Sinthiou Madina	50. Bountoung		84. Kaourou
25. Samba Kontaye	51. Bague		

Liste n°1 : Sites du Programme de consolidation hydraulique n° 4 (PCH4)

Régions	Départements	Arrondissements	Communautés rurales	n°	Localités	Travaux prévus	Travaux réalisés	Observations			
KAOLACK	KAFFRINE	MALEM HODDAR	BOULEL	1	TOUBA SALAM BOULEL DIAKHAO SALOUM	Forage équipé	Forage équipé				
			MEDINA SALAM 2	2	BAMBA MODOU	Forage équipé	Forage équipé				
		NGANDA	KATHIOTE	3	SINE MATAR PENDA	Forage équipé	Forage équipé				
				4	SANTHIE GALNGONE	Forage équipé	Forage équipé				
	KAOLACK	GANDIAYE	THIOMBY	5	THIOMBY SERERE	Forage équipé	Forage équipé				
	NIORO DU RIP	MEDINA SABAKH	MEDINA SABAKH	6	FALIFA	Forage équipé	Forage équipé				
				7	BOUMBOUNE/K.AYIP	Adduction	Adduction	Apartir de MEDINA SABAKH			
		TATAGUINE	DIOUROUP	8	DIORAL	Forage équipé	Forage équipé				
FATICK	FATICK	NIAKHAR	NGAYOKHEME	9	NGONINE	Forage équipé	Forage équipé				
				10	BACCO	Forage équipé	Forage équipé				
	FOUNDIOUGNE	DJILOR	DJILOR	11	SOUM	Forage + AEP	Forage + AEP				
				12	NDIAYE COUNDA	Forage équipé	Forage équipé				
				GOSSAS	COLOBANE	TAÏF	13	NDIOUROUL	C.E.	C.E.	
	14	NGOLOUM	Forage équipé				Forage équipé				
		KAHONE	NGATHIE NAOUDE	15	MESSERE NARGA	Forage équipé	Forage équipé				
16				MAMPATIM	Forage équipé	Forage équipé					
KOLDA	KOLDA	DABO	MANPATIM	17	MEDINA EL HADJ	Forage équipé		CE en cours, forage implanté			
				18	TANKANTO ESCALE	Forage équipé	CE	Forage implanté			
				19	SARE BIDJI	Forage équipé	Forage équipé				
		MEDINA FOULAH	FAFACOUROU	NDORNA	20	FAFACOUROU	Forage équipé		GC en cours, forage implanté		
					21	NDORNA	Forage équipé	CE	Forage implanté		
	SEDHIOU	DIATTACOUNDA	DIAMACOUTA	22	SENOBA	Forage équipé	CE	Forage implanté			
				23	MANGACOUNDA	Forage équipé		Insécurité			
				24	TOUBA SINE	Forage équipé	Forage équipé				
TAMBA	TAMBA	MISSIRAH	MISSIRAH	25	BIDIANKOTO	Forage équipé	Forage équipé				
				26	SEGOUCOURA	Forage équipé	Forage équipé				
				27	TABANDING OUALOF	Forage équipé	Forage équipé				
TAMBA	BAKEL	DIAWARA		28	YAFERA	F. + PM	F.	Forage improductif			
				29	GOLMY	F. + PM	F.				
				30	KOUNGHANY	F. + PM	F.				
				31	AROUNDU	F. + PM	F.				
				32	MANAEL	F. + PM	F.				
				KIDIRA	MANTHIABOU		33	MANTHIABOU	F. + PM	F.	
							34	SANOUKHOLE	F. + PM	F.	
				KEDOUGOU	SARAYA			35	DIABOUGOU	F. + PM	F.
	36	MISSIRAH SIRMANA	F. + PM					F.			
	37	KONDOKHOU	F. + PM					F.			
	38	SAMBAGALOU	F. + PM					F.			
		FONGOLIMBY			39	HORFELLO	F. + PM	F.			
40					DAKATELY	F. + PM	F.				

		BANDAFASSY		41	TOMBORONKOTO	F. + PM	F.	
SAINT LOUIS	PODOR	CAS CAS	MBOUMBA	42	ABDALLAH (KANTOR)	CE		

Liste n°2 : Sites du programme saoudien Phase III

Régions	Départements	Arrondissements	Communautés rurales	n°	Localités	Travaux prévus	Travaux réalisés	Observations	
KAOLACK	KAFFRINE	NGANDA	NGANGA	1	DIAMAGADIO	F. + CE	F.	CE en cours	
				2	NDIAO BAMBALY	F. + CE	F.	CE en cours	
		MAKA YOP	GAINTHE PATHE FALY ESCALE KAHI	3	NGOUILLE DIERY	F. + CE			
				4	KEUR LAMINE	F. + CE			
				5	SOROKOGNE	F. + CE		C.E. en cours	
		MALEME HODAR	BOULEL DIANKE SOUF NDIOGNICK	6	KHEINDE	F. + CE			
				7	HORE	F. + CE			
				8	TIP SALOUM	F. + CE			
				9	BOUCHRA	F. + CE		C.E. en cours	
		BIRKELANE	MABO MBOSS	10	KASSAS	F. + CE	F.	C.E. en cours	
				11	PANAL THIARENE	F. + CE			
TAMBACOUNDA	TAMBACOUNDA	KOUPENTOUM	KOUTIABA	12	SARE WOKA	F. + CE		Liste d'attente	
				13	KOUAR 1 & 2	F. + CE			
		MISSIRAH	MISSIRAH DIALOKOTO	14	MADINACOUTA OULY	F. + CE		Liste d'attente	
				15	MEDINAKIAKHA DULY	F. + CE		Liste d'attente	
		MAKA	MAKACOULIBANTAN BANI ISRAEL	16	SAOSOUCOUTOSITACOURA	F. + CE			
				17	KOMOTY	Réhab. F + CE			
	BAKEL	GOUDIRY	KOULOR	18	KOUTIA KASSE	F. + CE			
				19	YOUPE HAMADY	F. + PM		Liste d'attente	
				20	BOUNDOU DIOYE	F. + PM			
		KIDIRA	BELE SADATOU	21	BALEDJI	F. + PM			
				22	KOUDY	F. + PM		Liste d'attente	
		BALA	DOUGUE	23	DAKABA	F. + PM		Liste d'attente	
				24	BONGUEL BAMBA	F. + PM		Liste d'attente	
				25	DIAWARA	F. + PM			
		DIAWARA	DIAWARA MOUDERY GABOU	26	MOUDERY	F. + PM			
				27	GABOU	F. + PM			
		KEDOUGOU	BANDAFASSY	TOMBORONKOTO	28	BANKO COUTA	F. + PM		
	29				BANTATA TANDA	F. + PM			
	SARAYA		SARAYA MEDINA BAFFE	30	KONDOKHO	F. + PM		Liste d'attente	
				31	NAFADJI	F. + PM			
	FONGOLIMBI		DIMBOLY	32	GUEMEDJI	F. + PM		Liste d'attente	
	KOLDA	VELINGARA	PAKOUR	PAROUMBA	33	KAFFORY	F. + PM		
					34	TEMENTO	F. + PM		
					35	PAROUMBA	F. + PM		
					36	DIALADIANG	F. + PM		
					37	MANATO PEULH	F. + PM		Liste d'attente
					38	PATINCOUNDA	F. + PM		
39					PAYOUNGOU	F. + PM		Liste d'attente	

				40	KAONE	F. + PM		Liste d'attente
			OUASSADOU	41	MEDINA KOUSSAH	F. + PM		Liste d'attente
		BONCONTO	LINKERING	42	TONGUYA	F. + PM		

Liste des sites du projet Ver de Guinée

District	Poste de santé	n°	Localités	Travaux prévus
BAKEL	DIAWARA	1	NAMANDERI	F. + PM
		2	SABOU CIRE CEBE	F. + PM
		3	DIAM WELY	F. + PM
	OLOLDYOU	4	MBOMOYABE	F. + PM
		5	MAYEL HAMATH	F. + PM
		6	SIRA KALIDOU	F. + PM
		7	SENOU SIMBINE	F. + PM
		8	MADINA SAMBA GOURO	F. + PM
		9	SINTHIOU SEYSOU DORO	F. + PM
		10	SIRA BAIDI	F. + PM
		11	LOMBOL TOBITO	F. + PM
		12	MADINA ABDOU	F. + PM
	SINTHIOU FISSA	13	SENO ISSAGA	F. + PM
GOUDIRY	SENOUDEBOU	14	FANIRA	F. + PM
	SADATOU	15	BALEDJI	F. + PM
	LAMINIA	16	ELIMALO	F. + PM
		17	DIALA BAKARI	F. + PM
		18	GOUREL NDONGOBE	F. + PM
KEDOUGOU	BANDAFASSY	19	ETHIES BAS	F. + PM
		20	ETHIES HAUT	F. + PM
		21	KESSEMA	F. + PM
		22	ANGOSSAKA	F. + PM
MATAM	DEMBANKANE	23	BONDJI BAMAMBE	F. + PM
	BOKILADJI	24	GAODE NAMBALE	F. + PM
		25	APPE RANGALE	F. + PM
		26	APPE SAKHOBE	F. + PM
		27	GOUREL GUEDA	F. + PM
		28	TATA BATHILY	F. + PM
		29	DAR SALAM	F. + PM
		30	THIAWLLOL	F. + PM

Programme national de lutte contre le Ver de Guinée

Programme de lutte contre le « Ver de Guinée » Liste provisoire			
<i>District de Matam</i>	<i>District de Kédougou</i>	<i>District de Kédougou (suite)</i>	<i>District de Goudiry</i>
59. Appe Desseli	84. Assoni	110. Moussala	60. Bani Pelly
60. Gourel Famory	85. Namel	111. Mandakholy	61. Hari Hara
61. Gourel Gueda	86. Samel	112. Bérola	62. Guedékou
62. Ganguel Mame Demba	87. Manga Thies	113. Dindifa	63. Hamdalaye Bocar
63. Ganguel Makam Mbody	88. Kouroughoto	114. Médina Bransan	64. Takou Tala 1
64. Bokiladji	89. Thiermalol	115. Kounamba – Makhana	65. Lally
Distric de Bakel	90. Landieny Peulh	116. Bambaraya Ndi	66. Bountoung
65. Sabou Cire Foulbé	91. Iwol (Bademba)		67. Debou Diaoubé
66. Bondji Sinthiane	92. Inere		68. Dyala Hamadou
67. Bordé Diawara	93. Nianghe		69. Tamé
68. Bordé Foulbé	94. Guingara		70. Boundou Djioé
69. Bismilah R	95. Landiey Tanda		71. Soumbourou Daka
70. Mayel N'Darmadi	96. Landé Baity		72. Toumboura
71. Carrefour R	97. Laminia		73. Diombalou
72. Madina Carrefour	98. Taifa		74. Goulounga
73. Sira Foulbé	99. Baitilave		75. Bambouka
74. Kadiel Seoudou R	100. Samecouta		76. Seno Karé
75. Sira Torobé	101. Djindji		77. Laminia
76. Sira Sissibé	102. Lesfalo		78. Sekoto
77. Sira Doundou	103. Malinda		79. Nienieko
78. Sira Samba N'Gata	104. Kanoumery		80. Soreto
79. Sira Simbigne	105. Wamba		81. Diayabougou
80. Lombol Gandji	106. Dambala		82. Soukounkoun
81. Gourel Dialloubé	107. Bokhody		83. Kérémakona
82. Sinthiou Madina	108. Bountoung		84. Kaourou
83. Samba Kontaye	109. Bague		

PRESENTATION DU PROGRAMME D'APPUI A LA GESTION DU SERVICE DE L'EAU (PAGE)

par Simon GODEFROY d'ISF-AFVP

1. HISTORIQUE

De l'investissement dans la construction...

Depuis plus de dix ans l'AFVP et ISF interviennent en matière d'hydraulique dans la région du Fleuve. À partir de leur expérience commune et des limites constatées dans les programmes d'infrastructures (pérennité aléatoire, dégradation rapide faute de maintenance, gestion déficitaire), l'AFVP et ISF ont mené en 1994 une large étude sur la gestion des AEP au Sénégal⁵, en parallèle d'un projet de construction d'AEP dans le département de Matam⁶, consacrant une part importante à la mise en place participative d'un comité de gestion fonctionnel.

L'étude, menée sur plus de 40 forages à travers tout le Sénégal, a permis d'identifier les difficultés rencontrées par les comités villageois, tandis que la mise en place du comité de gestion à Sinthiane contribua à préciser le type d'accompagnement souhaitable. Terminé début 1996, ce projet a donné lieu à un ouvrage de capitalisation regroupant les caractéristiques et procédures techniques nécessaires à la bonne exploitation de l'AEP, et les recommandations de gestion⁷.

... à l'accompagnement : l'Action Pilote Matam

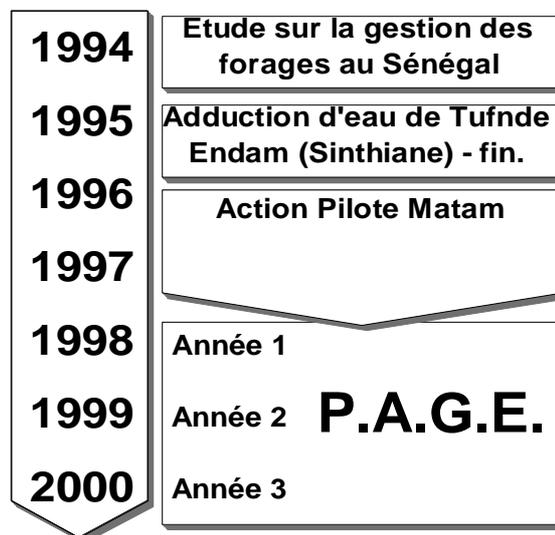
Cette nécessité d'un accompagnement et d'un suivi allant au-delà des simples actions de réalisation amena l'AFVP et ISF à monter un projet d'appui aux comités. Il trouva sa place sous forme d'une action pilote conduite dans le cadre d'un programme FAC du Ministère de la Coopération Française piloté par le pS-Eau⁸.

L'Action Pilote Matam avait pour but d'élaborer et de tester sur 35 comités de gestion du département de Matam, la méthodologie et les outils nécessaires à une meilleure prise en charge de la gestion de l'eau par les usagers et les acteurs locaux. L'expérience fût ainsi menée de mai 96 à février 98 en collaboration avec la DEM, et donna lieu à la capitalisation de l'ensemble des outils utilisés⁹.

Le PAGE

Convaincus de l'intérêt et de l'impact de programmes concentrés sur l'appui aux acteurs locaux de la gestion de l'eau en milieu rural, la DEM, l'AFVP et ISF ont décidé de mettre en application les acquis de l'Action Pilote¹⁰ dans un programme plus complet mené à grande échelle, le PAGE.

Mis en place dans le contexte de la réforme, le PAGE se veut un moyen d'accompagner les usagers vers cette dernière, tout en tenant compte de la spécificité de la région de Saint-Louis.



⁵ VALFREY Bruno, *La gestion et la maintenance des forages motorisés au Sénégal*, AFVP / ISF, Dakar, Janvier 1996, 2 tomes.

⁶ VALFREY Bruno, LOUVET Frédéric, TAISNE Régis, *Maîtrise de l'eau dans 6 villages du département de Matam, Sénégal, réalisation de l'AEP de Tufnde Endam*, Rapport final, 1996.

⁷ ESTIENNE Cédric, avec la collaboration de VALFREY Bruno et TAISNE Régis, *Classeur de maintenance de l'adduction intervillageoise de Tufnde Endam*, ISF, Août 1997, 137 p.

⁸ FAC « Eau potable et assainissement dans les petits centres et les quartiers périurbains en Afrique ».

⁹ ESTIENNE Cédric, *Recueil des outils d'appui aux comités de gestions*, AFVP / ISF, Octobre 1998.

¹⁰ ESTIENNE Cédric, CHAMPETIER Séverine et DIALLO Abdoulaye, *Rapport Final de l'Action Pilote AFVP / ISF au Sénégal*, AFVP, Dakar, 1998, 56 p.

2. ACTEURS CONCERNES

Associations d'usagers

Elles regroupent l'ensemble des personnes desservies par un forage donné. Elles assurent quotidiennement l'exploitation des systèmes de distribution d'eau en milieu rural.

Conducteurs de forage

Ils sont chargés du fonctionnement et de l'entretien courant du forage. Il permet aux comités de gestion d'assurer les fonctions de production et de distribution de l'eau.

Opérateurs privés de la petite maintenance.

Les opérateurs privés de la petite maintenance sont constitués essentiellement d'électromécaniciens, de diésélistes, appelés à intervenir sur les équipements d'exhaure, plombiers et topographes intervenant déjà sur les réseaux.

Brigades des puits et forages

Constituées d'une équipe le plus souvent assez réduite (chef de brigade, contremaître) ; elles ont en charge l'entretien et la maintenance des infrastructures hydrauliques (vidange, réparations etc) dépendantes de leur zone d'intervention.

Associations de migrants.

La zone de l'action est marquée par une forte émigration de la population masculine. Les associations de migrants originaires d'un même village ou regroupement de villages sont passées d'une vocation d'entraide entre migrants vers les années 60-70 au montage et financement de projets de développement à caractère social puis économique.

Ils jouent ainsi un rôle actif dans le développement des infrastructures hydrauliques (réalisations de forages et d'adduction, extension de réseaux et surtout réparation et \ ou renouvellement des équipements en place.)

Collectivités locales

Au Sénégal, dans le cadre du processus de décentralisation, plusieurs domaines de compétences ont été transférées aux collectivités locales (communes, communautés rurales, régions). Bien que l'eau ne soit pas une compétence transférée, on note une forte revendication des collectivités locales pour que celle-ci fasse partie de leur compétence. La plupart des collectivités inscrivent dans leur budget un chapitre relatif à la gestion de l'eau (creuser un puits, étendre un réseau à d'autres villages)

Comités de Gestion

Actuellement : 45 comités sont touchés sur le département de Matam et 20 sur le département de Podor.

3. METHODOLOGIE EMPLOYEE.

La méthodologie suit 4 objectifs

1. Trouver une clef d'entrée pour provoquer un débat autour du service de l'eau
2. Elargir le débat tant sur le fond (connaissance de la problématique dans sa globalité) que sur les personnes concernées (toucher plus de personnes, jeune, femme, migrant)
3. Définir des priorités d'actions en fonction des spécificités du comité et mettre en place un plan d'action sur lequel les acteurs s'engagent pour ce préparer au mieux aux nouvelles exigences de la réforme.
4. Mettre en œuvre les actions, notamment les actions de formation et les outils. Evaluer la situation et relancer la réflexion.

L'ensemble de ces objectifs n'est pas figé. Ils s'inscrivent dans une dynamique répétitive au cours de laquelle les CdG se forment progressivement à la maîtrise d'ouvrage.

Au départ l'équipe essaie d'aller vite vers du concret pour mettre en place rapidement des actions. Mais en respectant une certaine démarche qui pourra être reprise plus en profondeur lors de la définition d'action de plus grande envergure.

4. ETAT D'AVANCEMENT

Les 35 comités de Matam ont reçu un certain nombre de formations et d'outils leur permettant d'assurer une gestion satisfaisante de leur forage.

Sur le plan gestion financière et comptable

- Plus de 60% des comités de gestion ont calculé leur budget de fonctionnement,
- Plus de 45% utilisent les outils comptables mis à leur disposition,
- Plus de 70% font leur bilan financier mensuel,
- Plus de 80% ont calculé leurs recettes théoriques,
- Plus de 80% ont ouvert un compte bancaire,
- Plus de 60% ont une situation financière positive.

Sur le plan gestion organisationnelle

Plus de 60% des comités de gestion sont conformes aux nouveaux statuts c'est à dire, elles ont :

- Un comité directeur,
- Un bureau (avec implication des femmes),
- Un responsable de réseau,
- Un règlement intérieur qui définit les grandes orientations de la politique de l'association en matière de gestion de l'eau.

Sur le plan de l'entretien et de la maintenance

- 100% des conducteurs de forages disposent d'un carnet de pompage,
- Plus de 80% des conducteurs utilisent assez correctement les carnets de pompage,
- Plus de 70% des moteurs sont vidangés en fonction du nombre d'heures de pompage,

Plus de 80% des réservoirs sont curés conformément aux consignes d'hygiène.

Cependant, la dynamique au sein du comité est un peu faible. Par exemple, seul 3 comités sont venus demander au PAGE de les appuyer pour continuer le processus. Il faut donc relancer le débat autour du service de l'eau est retravailler avec ces comités pour mettre en place de nouvelles actions.

Les 30 nouveaux sont maintenant entraînés à établir des plans d'action à moyen terme et l'équipe s'efforce de faciliter les actions à court terme notamment la mise en place de formations.

On constate que les principales préoccupations s'orientent autour :

- D'un point de vue organisationnel : l'amélioration du savoir faire.
- D'un point de vue financier : la mise en place de procédures claires afin de permettre un meilleur recouvrement des cotisations.
- D'un point de vue technique : la majorité des comités évoquent des problèmes liés à la vétusté des équipements ou à leur non adéquation avec les besoins. Il

Les outils dont dispose le PAGE

Le défi : faciliter la mise en place des premières actions des comités pour générer une dynamique locale.

Cela suppose de disposer d'une offre de service locale à un coût non prohibitif pour les comités.

Le PAGE essaie de mettre en œuvre cela en :

- Contractualisant avec des opérateurs de formation. Le PAGE dispose d'un certain nombre de modules de formation (Organisation , Gestion et Maintenance) qui permettent de mettre en place rapidement et à moindre coût des formations si les comités le souhaitent (le programme).
- En diffusant des outils de gestion tel que : Un grand livre des comptes avec notice d'utilisation

PRESENTATION DU PROGRAMME D'APPUI A LA CO-MAITRISE D'OUVRAGE (PACMO)

par Eric FORCE et Guillaume COURTIN du GRDR

1. LE GRDR

Le Groupe de Recherche et de réalisation pour le Développement Rural (GRDR) est une ONG qui œuvre essentiellement dans le bassin du fleuve Sénégal. Elle travaille aussi avec les ressortissants de cette zone qui résident en France et qui désirent retourner au pays ou mener des projets de développement.

Il mène ainsi des actions d'accompagnement :

?? soit en direction d'individus porteurs de projets créateurs de revenus ;

?? soit en direction d'associations de migrants pour :

- d'une part renforcer leur dynamique collective et leurs partenariats avec des acteurs issus de la société civile française ;
- et d'autre part apporter si nécessaire un appui conseil dans l'élaboration et la conduite d'actions de développement.

Précisions sur le terme PACMO

Le PACMO est un dispositif avant d'être un programme... Il comporte plusieurs volets d'activités qui contribuent dans leur ensemble à promouvoir l'implication des migrants dans le développement de leurs régions d'origine (le bassin du fleuve Sénégal).

Entendons par "co-maîtrise d'ouvrage" la maîtrise des enjeux de développement au sens large, étant entendu que les associations de migrants assurent de facto des responsabilités dans le champ du développement, même si la maîtrise d'ouvrage effective des investissements relève des collectivités locales (lois sur la décentralisation).

2. QUEL EST LE PRINCIPE DU PACMO ?

Bilan sur les actions du GRDR

C'est depuis sa création, en 1969, que le GRDR apporte un appui technique aux associations de migrants qui souhaitent mener des projets de développement en direction de leurs communautés d'origine.

Mais cet appui a des limites qui tiennent autant au contexte et aux besoins qui ont évolué qu'aux méthodes de travail utilisées qui ne satisfont pas entièrement les objectifs poursuivis jusqu'alors :

- ?? Les actions conduites sont certes diversifiées (accueil, formation, conseil, etc.) mais elles restent du type " guichet ". Le GRDR ne suit pas une démarche volontariste pour construire ou renforcer des liens sur le double espace, à l'exception peut-être de l'accompagnement de quelques dynamiques associatives autour de projets ou de programmes de développement intégrés.
- ?? La démarche ci-dessus a amené indirectement à isoler le GRDR des champs " d'expression politique " sur les questions de " migration et développement ". C'est pourquoi elle ne contribue qu'insuffisamment à légitimer les associations de migrants vis-à-vis des acteurs locaux et des pouvoirs publics (du Sud comme du Nord).
- ?? Enfin, on ressent désormais qu'il faut prendre davantage en compte l'évolution des contextes social, culturel et institutionnel dans les pays d'origine et en France. Les recommandations issues du séminaire du 30e anniversaire du GRDR qui s'est déroulé à Dakar en janvier 2000 (le

sujet portait sur le lien entre migration et développement local) le prouvent : les acteurs locaux réalisent explicitement qu'il est primordial aujourd'hui d'associer plus rigoureusement les migrants dans les démarches de développement local...

Pourquoi un programme spécifique ?

La démarche méthodologique qui est proposée à travers ce programme trouve plusieurs justifications. Elles découlent en partie du contexte décrits ci-dessus :

- ?? Faisant référence à une double appartenance culturelle, les migrants ont joué et jouent encore un rôle d' "impulseur", voire de médiateur (paix, coopération décentralisée, échanges citoyens, etc.) ; il faut promouvoir ce rôle.
- ?? Si les compétences locales sont aujourd'hui nombreuses et relativement diversifiées, le contexte de la décentralisation, lui, appelle à une plus grande mobilisation et concertation des acteurs. Les migrants seront donc de nouveau sollicités.
- ?? Il y a nécessité de prendre en compte des échelles plus grandes que le village pour promouvoir le développement (bien que le village soit encore l'échelle d'intervention privilégiée par les associations de migrants) : créer des articulations avec les politiques sectorielles nationales ainsi qu'avec les initiatives d'élaboration de plans de développement locaux.
- ?? L'intéressement au développement peut être vu comme un moyen de créer du "lien social" (entre immigrés et populations françaises mais aussi entre secondes générations ici et sociétés d'origine des parents). C'est ce lien social qui contribuera à l'avenir à négocier des transitions entre premières et secondes générations dans les prises de responsabilités éventuelles au sein des associations de développement de migrants.

Les objectifs

La finalité est de contribuer à ce que, les associations de migrants soient associées à des démarches de développement par une approche concertée et que, par-là même, elles puissent intervenir en tenant compte davantage des éléments nouveaux du contexte.

Cette finalité se décline en deux objectifs :

- ?? promouvoir une meilleure communication entre les deux espaces France et Afrique ;
- ?? faire évoluer les types d'implication dans le développement des associations de migrants.

Les axes stratégiques

Pour mener à bien les actions qui sont proposées dans la partie précédente, nous privilégierons 3 axes stratégiques :

- ?? Choisir des zones de référence pour travailler de concert avec les migrants. Les critères de choix de ces zones seront la présence ou non du GRDR sur le terrain (ou d'un partenaire), la dynamique initiée entre acteurs sur le double espace, l'importance des questions traitées et leur lien avec des problématiques de développement local.
- ?? Orienter le travail de réflexion et d'accompagnement sur des thématiques qui sont soit jugées prioritaires par les migrants (santé, hydraulique, éducation), soit porteuses en matière de développement local (caisses d'épargne et de crédit, filières horticoles, aménagements hydro-agricoles, etc.).
- ?? Mobiliser les forces vives en construisant des partenariats soit avec des opérateurs ou acteurs locaux, soit avec des associations et fédérations de migrants (CAD, UAGF, etc.), soit enfin avec des associations ou acteurs du Nord "non migrants" (ISF, GREF, MFR, etc.) ; l'objectif étant de démultiplier l'impact des actions conduites tout en mobilisant des moyens opérationnels raisonnables.

Remarque conclusive :

Il existe peu d'expériences de projets où la migration est appelée à assumer une responsabilité partagée et en même temps promotrice d'une maîtrise locale du développement. Le PACMO se veut donc être un programme expérimental. La méthode est testée sur 2000. Une évolution et un renforcement sont possibles après, en fonction des résultats et des financements obtenus.

3. QUELLES SONT LES ACTIONS ENTREPRISES DANS LE DOMAINE HYDRAULIQUE EN 2000 ?

Interventions et partenariat

Nous savons que l'appui aux initiatives des migrants dans le domaine de l'AEP nécessite une double expertise :

?? 1^{ère} expertise technique relative à la méthodologie du montage de projet, au choix technique et au conseil

?? 2^{ème} expertise sociale liée d'avantage à la notion de double espace, pour la définition de la demande, la notion de prix de l'eau et dans un cadre plus général de l'analyse des prérogatives et actions des différents acteurs.

Pour assurer ce service d'appui conseil et d'accompagnement, le GRDR a choisi de se rapprocher de l'ONG Ingénieur Sans Frontière (ISF), qui supervise plusieurs projets d'AEP dans le BFS.

Le partenariat entre ISF et le GRDR se réalise en cherchant à jouer les complémentarités dans les deux domaines d'expertise ci dessus. Les deux associations combinent de façon complémentaire ces deux compétences, ce qui nous permet aujourd'hui un enrichissement de nos expériences mutuelles pour l'accompagnement des migrants et de la promotion de leur implication dans le développement.

Actions

?? Une base de données

Regroupant des informations de bases sur les projets (état d'avancement, réalisations, organisations et partenaires impliqués...).

Cette base de donnée est réalisée conjointement avec ISF et le PSEau, afin de disposer d'une vision d'ensemble de la demande au niveau des porteurs de projet.

?? Des animations thématiques

?? Les animations seront menées sur la base d'échanges d'expériences, avec la mise à plat des problèmes rencontrés par les associations de migrants, pour arriver tout au long de l'animation à un résolution commune des points de blocage.

?? Apport méthodologique et de notions nouvelles de réflexion sur les projets d'approvisionnement en eau potable

Une animation est prévue le 01/07/2000, sur le thème du montage de projet d'approvisionnement en eau de boisson.

Elle portera notamment sur :

?? Détermination des besoins prioritaires (eau de consommation domestique, abreuvement des animaux, pour le maraîchage, problèmes de santé liés à l'eau...)

?? Origine de la demande (gestion sociale de l'eau et échanges avec la communauté villageoise)

?? Lien avec les partenaires techniques, financiers et institutionnels tout au long du projet (articulation du projet avec la politique nationale d'approvisionnement en eau notamment).

Une animation est prévue le 08/07/2000, sur le thème de la gestion du réseau d'adduction d'eau

Elle portera notamment sur :

- ?? Mise en place d'un système de gestion (représentation, rôles et attributions).
- ?? Financement des charges récurrentes (mise au point d'un système performant de recouvrement des coûts).
- ?? Renouvellement du matériel de pompage (provisionnement et systèmes d'épargne collectif)

?? Cycle de formation

Mise en place d'un cycle de formation afin d'approfondir des éléments développés au cours des animations thématiques.

Cette formation doit permettre aux responsables associatifs migrants impliqués dans le montage d'un projet d'hydraulique villageoise, d'avoir des connaissances minimum sur les problématiques liées à l'eau et notamment sur les aspects organisationnels, techniques et politiques. La formation insistera notamment sur :

- ?? l'approche méthodologique liée aux deux espaces
- ?? la diffusion de supports techniques : cahier des charges, contrats
- ?? la diffusion de documents institutionnels

?? L'appui conseil au porteur de projet

C'est un accueil des associations de migrants qui se fait sur rendez vous soit au GRDR soit au foyer. Un chargé de mission (actuellement Guillaume COURTIN), apporte un conseil technique et méthodologique tout au long du déroulement du projet, afin que l'ensemble des partenaires puissent avancer de concert sur le projet d'approvisionnement en eau potable.

Il se fait notamment sur le constat que les partenaires au développement ont peu de lisibilité de l'action des migrants.

Cette démarche est en phase de démarrage. Des ajustements et améliorations sont à prévoir, nous restons donc attentifs à vos suggestions et à vos attentes.

SYNTHESE DES DEBATS

... DES RESULTATS A DEBATTRE ET A DIFFUSER LARGEMENT

L'échantillon de l'étude est limité mais riche d'informations. Est-il possible de vulgariser les résultats ? (Dramane SOW, Bakel, ONG Caprima). Quelle suite sera donnée à cette journée instructive ? (Ismaël DIANKA, Ouro Sogui)

Daouda NIANG, Sinthiou Dialiguel : L'étude conduite dans les foyers est intéressante. Mais il serait nécessaire qu'elle se fasse au village également. Une restitution de l'étude au niveau villageois permettrait de les sensibiliser aux efforts consentis par les migrants.

Séverine CHAMPETIER, pS-Eau : Cette étude a porté sur les informations fournies par les migrants vivant en France, non recoupées avec d'éventuelles données recueillies au Sénégal, dans les villages d'origine de nos interlocuteurs. Notre objectif n'était pas de dresser un état des lieux exhaustif de la situation de l'hydraulique sur la zone (nécessitant la poursuite de l'étude dans les villages), mais bien plutôt de saisir quelle vision en ont les ressortissants.

Les résultats qui vous sont restitués aujourd'hui seront diffusés sous la forme d'un compte-rendu destiné à tous les participants à cette journée, de façon à ce que vous puissiez en débattre dans vos foyers et villages. Ils seront de nouveau discutés à Dakar lors de la prochaine rencontre de concertation avec les acteurs du secteur de l'hydraulique au Sénégal, prévue fin septembre.

Didier ALLELY, pS-Eau : Le pS-Eau et le GRDR réfléchissent également à l'élaboration d'un petit film sur cette journée susceptible d'être diffusé par les associations dans les foyers, voire même aux villages.

Quel est votre diagnostic des associations rencontrées ? Quelles sont les recommandations à tirer de l'étude pour remédier aux problèmes identifiés ? (Samba SAKHO, Diawara, IDS)

Séverine CHAMPETIER, pS-Eau : Notre mission n'était pas d'élaborer des recommandations. Cependant, un certain nombre d'enseignements se dégagent de cette étude :

- ?? l'importance d'une bonne circulation de l'information entre usagers, villageois et migrants, et leurs partenaires extérieurs pour garantir la transparence de la gestion du service de l'eau et écarter tout risque de conflit ;
- ?? l'intérêt d'une autonomisation progressive des usagers grâce notamment au développement des compétences en gestion des responsables, et au choix d'un paiement de l'eau plus ou moins en rapport avec le niveau de consommation (paiement au forfait indexé, voire au volume) ;
- ?? un dimensionnement adéquat des ouvrages et un équipement adapté à la taille du village, pour répondre à la demande locale en eau sans entraîner de surcoûts de fonctionnement et des problèmes de maintenance.

En fait, l'insuffisante quantité d'eau fournie aux usagers - principal problème identifié par les migrants - résulte parfois de problèmes géologiques difficilement maîtrisables, mais le plus souvent aussi de problèmes techniques, de maintenance ou encore de gestion, sur lesquels il est possible d'intervenir. Information, formation, appui-conseils techniques et en gestion dès la conception du projet d'AEP semblent contribuer à la mise en place d'un service de l'eau satisfaisant et durable.

... DE NOUVELLES PERSPECTIVES D'INVESTISSEMENTS HYDRAULIQUES PAR LES MIGRANTS

Peut-on parler d'absence de culture de programmation chez les migrants ?

Amadou DAFF, ARKF, Kanel : Depuis des années, les migrants de Kanel mènent une réflexion sur leurs projets, comment les mettre en œuvre et avec qui ? Il s'agit de réelles programmations qui mobilisent des compétences, en fonction des relations établies avec les partenaires du Nord et du Sud.

Mamadou SARR, ADT, Thiarène : Thiarène a demandé un forage pendant 15 ans. L'extension réalisée à partir du forage de Seddo Sebbé ne permet pas à l'eau d'arriver à Thiarène situé plus en hauteur. Sans l'aide de partenaires, tous sont persuadés qu'aucun bailleur n'acceptera de financer un autre forage, les migrants ont eux-mêmes investi dans ce nouveau forage. Les deux pannes vécues jusqu'à présent ont été prises en charge par le comité de gestion.

Séverine CHAMPETIER, pS-Eau : Il faut reconnaître aux migrants une forte capacité à se mobiliser pour monter de nouveaux projets. Mais la majorité des associations rencontrées ignore quel type d'acteur interviendra dans la mise en œuvre de leur programmation. Cela tient principalement à l'état d'avancement de celle-ci, mais aussi à leur difficulté à envisager dans le détail toutes les étapes d'un projet hydraulique, notamment l'étude technique et socio-économique préalable. Jusqu'à présent, l'Etat assurait tout cela et les migrants n'intervenaient qu'en aval, pour développer le réseau primaire réalisé par les services de l'hydraulique.

Régis TAISNE, Hydroconseil / ISF : Nombre de villageois sont aujourd'hui confrontés à des problèmes de gestion et de maintenance consécutifs au surdimensionnement de leurs ouvrages ou à l'inadéquation des équipements. Conscientes de l'importance d'une étude technique préalable à la construction, la réhabilitation ou l'extension d'un réseau, quelques associations de migrants ont ainsi sollicité les conseils de la DEM ou encore l'appui d'ONG telles que ISF pour concevoir leur projet. Afin d'encourager la réalisation de diagnostics techniques par exemple, quand de nouveaux investissements hydrauliques sont programmés, le PAGE envisage la mise en place d'un fonds d'étude technique.

Quelle est l'implication à venir des migrants dans les projets d'investissements hydrauliques ?

Amadou DAFF, ARKF, Kanel : La baisse constatée de la capacité financière des associations de migrants est liée à la réduction de leurs effectifs. Des migrants à la retraite sont de retour au pays. Une réflexion sur la responsabilité des jeunes de la seconde génération et leur implication dans les projets est aujourd'hui nécessaire.

Séverine CHAMPETIER, pS-Eau : L'étude rend compte de la forte mobilisation des associations de ressortissants pour mener des actions dans leurs villages d'origine face à une demande locale en eau encore très importante. Mais au cours des entretiens, des migrants ont manifesté un réel sentiment d'inquiétude. Le ralentissement du mouvement migratoire vers la France et le vieillissement de ces associations amènent nombre de migrants à réagir par l'augmentation de leurs cotisations individuelles de façon à poursuivre les investissements hydrauliques (les montants globaux investis restent stables). La perspective d'une baisse de leur capacité financière les amène à souhaiter une plus grande responsabilisation et autonomisation des usagers.

Samba SAKHO, IDS, Diawara : La baisse de la migration pose le problème de la pérennisation des forages. Les jeunes n'ont pas la même conscience des problèmes du village. Il est important d'en tenir compte lors de la conception des projets.

Abou LAM, Wassakode et Mbaïla : Nous sommes des jeunes et cotisons pour un forage. C'est la première fois que nous participons à une telle réunion.

Didier ALLELY, pS-Eau : Ainsi, de plus en plus de jeunes issus de la seconde génération semblent aujourd'hui s'intéresser au développement de leurs villages d'origine, alors qu'auparavant ils s'impliquaient peu dans les projets. Chaque association doit réfléchir à la façon de les associer à l'élaboration des projets ou les appuyer dans la conduite de leurs propres projets.

Quelles sont les possibilités de financement complémentaire qui s'offrent aux migrants ?

Kongo KONE, RADBFS, COREDIA, Diawara : Le réseau RADBFS est une fédération qui réunit 300 à 400 associations pour les trois pays du Bassin du fleuve Sénégal. Ses actions sont dirigées pour l'essentiel vers la recherche de partenariat. On constate que ces associations de migrants ne sont pas vraiment aidées par les banques dans leur recherche d'appui financier.

Hamédy DIARRA, RADBFS : On espérait trouver dans les programmations des pistes d'expérimentation. La notion de partage des coûts devient une nécessité dans le cadre des programmations pour de nouveaux investissements ou le renouvellement des équipements. Les problèmes techniques et autres questionnements ont amené certaines associations de migrants à dire que c'est hors de leur portée, et à ne pas faire de programmation.

Comment avancer ? Dans les programmations, mieux vaut démarrer avec des projets plus simples, améliorer la répartition des coûts, rechercher la synergie, trouver des complémentarités notamment dans le financement en impliquant des banques, tel le Crédit Mutuel...

A travers ses programmes nationaux, l'Etat sénégalais contribue aux investissements hydrauliques. Il a financé plus de réalisations que dans les deux pays voisins réunis !

... DES RELATIONS ENTRE ETAT ET ASSOCIATIONS DE MIGRANTS QUI SE DEVELOPPENT

Beaucoup de recommandations émises en 1996 à Dakar ont été prises en compte dans la réforme. Depuis l'étude de 1996, quelle évolution relevez-vous dans la relation des migrants avec l'Etat ? (Samba SAKHO, Diawara, IDS)

Diène FAYE, Directeur de la DEM : Il existe une réelle progression dans les relations des Brigades et de la DEM avec les associations de ressortissants. Les services de l'Hydraulique reconnaissent l'importance de l'implication des migrants dans ce domaine et ont demandé à ceux de l'Energie, rattachés au même Ministère, de travailler également avec eux.

Séverine CHAMPETIER, pS-Eau : Les associations de migrants rencontrées dans le cadre de l'étude sont de plus en plus nombreuses à développer des relations avec les services de l'Hydraulique. Les contacts avec la DEM s'établissent principalement à l'occasion de la mise en œuvre de projets et lors des rencontres de concertation organisées tant en France qu'à Dakar. Les partenaires de ces associations jouent ainsi un rôle non négligeable dans cette mise en relation. En revanche, la relation avec les Brigades est moins développée, la plupart des migrants considérant que ce type de contact est du ressort des comités de gestion.

Le rôle de l'Hydraulique tend à croître, notamment pour assurer l'analyse de la demande, le choix technique des équipements et la maîtrise d'œuvre des projets d'AEP. L'implication de l'Hydraulique est ainsi envisagée par près de 63 % des associations qui programment des réalisations hydrauliques. Une partie de ces programmations (16 %) s'articule d'ailleurs à des programmes d'Etat pour la réalisation de forages, château d'eau, réseau de distribution ou raccordement à un nouveau village.

Didier ALLELY, pS-Eau : C'est la première fois qu'est fournie une liste détaillée de villages concernés par des programmes d'Etat. La DEM souhaite ouvertement que s'articulent les différentes programmations d'investissements.

Amadou DAFF, ARKF, Kanel : Nous avons grandi ; nous n'en sommes plus à revendiquer. Aujourd'hui, Etat et migrants se concertent.

Hamady DIARRA, RADBFS : Dans leurs relations avec l'Etat, les associations de migrants n'ont pas toutes la même maturité. Les unes commencent. D'autres avancent. Il existe de réels acquis. Les relations entre migrants et populations s'améliorent tout comme avec les services de l'Hydraulique.

... UNE POLITIQUE NATIONALE QUI TIEN COMPTE DES SPECIFICITES LOCALES

Les besoins en eau sont encore importants dans la région du fleuve. Quelle est la politique de l'Etat dans cette zone ? Les services de l'Hydraulique interviennent-ils différemment d'une région à l'autre ?

Dramane SOW, Bakel, ONG Caprima : Le département de Bakel représenterait une part considérable de la migration en France depuis 40 ans. Entre 1985 et 1995, ces migrants ont réalisé beaucoup d'investissements, mais ont le sentiment de ne pas être reconnus. Les programmes d'Etat traînent comme si la population du département, largement soutenue par ses ressortissants, n'avait plus besoin d'être appuyée.

Kongo KONE, COREDIA, Diawara : Pour justifier la difficulté à intervenir dans la zone de Bakel, on nous dit qu'il y a un problème du socle. Or, on a besoin d'eau autant à Bakel que dans le bassin arachidier !

Diène FAYE, Directeur de la DEM : La zone de socle est une réalité. Pour expliquer le problème, prenons simplement l'image d'une éponge et d'une brique sur lesquelles est versée de l'eau : l'eau s'infiltre dans l'éponge et reste (comme dans la plupart des sols) ; l'eau ruisselle entre les failles de la brique et n'est pas retenue (telle est la caractéristique de la zone de socle). La politique nationale n'est pas de développer une région plutôt qu'une autre, mais d'intervenir en fonction des spécificités de chacune.

Les forages réalisés dans la zone de socle sont souvent peu productifs. L'Etat les a équipés de pompes manuelles plutôt que de pompes motorisées. La recherche de débits plus importants amène l'Hydraulique à réaliser plusieurs forages dans une même localité. Avec le temps, les techniques de prospection vont s'améliorer et permettre de repérer l'eau là où elle se trouve en quantité suffisante, contribuant à plus de succès dans les campagnes de forages.

Abou DIAYE, Dembankané : Nous menons surtout des actions sur l'environnement, mais la question de l'approvisionnement en eau nous préoccupe : notre village de 4 à 6 000 habitants a toujours recours à l'eau du fleuve faute d'AEP ! La DEM doit prendre en compte notre demande en eau potable et celle des nombreux villages non équipés en bordure du fleuve.

El Hadj NDIAYE, Moudéry : Les puits sont nombreux le long du fleuve. Le gouvernement sait que l'eau du fleuve est aujourd'hui contaminée. Or, de nombreux villageois n'ont pas d'autre alternative que cette eau impropre à la consommation. La vallée du fleuve comme le reste a besoin de l'aide de l'Etat.

Abou SALL, Ngano : Depuis 1992, nous attendons de l'Etat un nouveau forage annoncé pour 1993. Nous avons le sentiment que le département de Matam est un peu oublié...

Ibrahima SOW, Wenou Daïba : Notre association créée en 1994 est officialisée depuis 1998. A cette époque, nous avons sollicité ISF pour un conseil en matière de montage de projet hydraulique et une étude technique : le raccordement du village au forage de Sinthiou Bamambé. Aujourd'hui, nous sommes toujours dans l'attente d'une AEP.

Seulement 10 villages du département de Matam sont concernés par les programmes d'Etat énoncés, alors qu'il y a beaucoup de migrants. Quels sont les critères de choix des projets : une demande formulée ? Le poids démographique ? L'enclavement ?

Diène FAYE, Directeur de la DEM : La région du fleuve présente une priorité car s'y trouvent en amont des nappes fissurées, et en aval de l'eau salée. Mais les difficultés techniques ne sont pas négligeables. Certains villages connaissent de tels problèmes qu'il est difficile de répondre à leur besoin en eau par un forage motorisé. C'est le cas de Bokiladji dans le département de Matam, qui dispose d'un forage de 10 m³/h avec un château d'eau de 200 m³. De même, Kidira dans le département de Bakel a obtenu un troisième forage, mais son débit reste bien faible dans cette zone de socle.

Pour le gouvernement, des priorités existent partout et aucune zone n'est oubliée. En témoigne la liste des programmes nationaux. Si peu de forages sont prévus sur le département de Matam, c'est qu'ils y sont déjà nombreux car hors zone de socle. Certes, tous les villages ne sont pas encore équipés. Mais toutes les localités ayant besoin de forage ne font pas nécessairement partie des programmes prévus. La demande d'une localité entraîne son insertion à un programme d'Etat. Cependant, la mise en œuvre du programme nécessite des financements souvent lents à venir. Notre objectif est de recouper les programmes existants avec les financements acquis.

... L'ASSOCIATION D'USAGERS, UN ACTEUR APPELE A ASSUMER PLEINEMENT LA GESTION DU SERVICE DE L'EAU

Pourquoi créer des associations d'usagers pour assurer le service de l'eau, alors qu'il existe des collectivités territoriales ? On ne peut créer des comités pour tous les domaines d'activités du territoire. En France, un rôle important est reconnu aux communes. (Louis QUEGUINER, Agir abcd, chargé de l'étude AEP de Ngano et N'Dendori)

Diène FAYE, Directeur de la DEM : Il y a eu un débat ouvert sur la création de comités de gestion lors du diagnostic préalable à la mise en œuvre de la réforme en 1995. Problème constaté : souvent une influence négative de notables locaux (conseillers ruraux, marabouts, etc.) sur la gestion de l'eau.

D'où l'idée de cibler les usagers indépendamment des structures existantes (collectivités locales notamment) et de former des comités de gestion. Le décret sur la création des comités de gestion contribue à minimiser l'éventuelle influence négative de ces notables.

La responsabilisation des élus dans la gestion de l'eau pouvait poser problème dans le cas d'AEP étendue sur plusieurs communautés rurales par exemple. Le transfert des domaines de compétences aux communes et communautés rurales date de 1996. Le budget de l'Hydraulique est important et nécessitait une réflexion conséquente avant tout transfert : l'investissement consacré à un forage peut représenter plusieurs fois le budget communal. D'où la nécessité de ne pas précipiter le transfert.

Samba SECK, Moudéry : Le droit d'aïnesse limite la présence de jeunes encore aujourd'hui au milieu des notables. Le gouvernement a un rôle à jouer dans la sensibilisation des populations pour la gestion démocratique des investissements et l'implication des jeunes au sein du comité. Une démocratie de fonctionnement contribue à la bonne gestion du service de l'eau et à la création d'emplois chez les jeunes au village.

Daouda GNINGUE, Directeur du projet REGEFOR : A propos de la démocratie dans les comités de gestion, il ne faut pas cacher l'existence de situations conflictuelles. En témoigne la difficulté à créer des interconnexions entre certains villages à cause de ces conflits. Il faut la vivre cette démocratie, la pratiquer. Le plus difficile ? Non pas mettre en œuvre la technique mais gérer l'homme.

Hamédy DIARRA, RADBFS : Les relations entre migrants et populations s'améliorent. Il existe cependant des sujets tabous (conflits ayant conduit à l'arrêt des forages) alors même qu'entre nous, migrants, nous débattons de nos forces et faiblesses. La notion de démocratie est un réel problème au sein des villages. Certains migrants préfèrent laisser les villageois face à leurs responsabilités, et cesser leur transfert financier en direction du village en cas de conflit.

L'Etat crée un cadre qui, en appelant à une responsabilisation des usagers, répond aux préoccupations des migrants. Les migrants peuvent se faire l'écho de l'Etat et contribuer à la sensibilisation des populations afin de valoriser leur propre patrimoine (femmes et jeunes ayant reçu éducation), apporter un service de qualité aux populations et permettre à l'Etat d'investir dans d'autres secteurs.

DES OPERATEURS PRIVES QUI EMERSENT ALORS QUE SE DESENGAGE PROGRESSIVEMENT L'ETAT

Quelle importance l'Etat reconnaît-il aux opérateurs locaux dans les études réalisées ?

Dramane Sow, Bakel, ONG Caprima : L'objectif de notre ONG est d'aider la population du département de Bakel largement appuyée par les migrants à sortir de l'assistanat. D'où le besoin d'une implication concrète des populations aux études conduites dans cette zone. Or, beaucoup d'argent est investi dans les bureaux d'études sans que soient sollicités des nationaux pour aller sur Bakel. Le décollage économique est possible seulement si les experts mobilisés sont sénégalais et restent implantés dans la zone. Pourquoi alors ne pas impliquer de façon concrète dans ces études des étudiants diplômés issus de la région ?

Diène FAYE, Directeur de la DEM : Le Ministère de l'Hydraulique apporte son appui aux ONG et bureaux d'études locaux à travers l'idée présentée aux bailleurs de fonds de privilégier le recours aux opérateurs locaux pour réaliser de telles études. Ce principe est de plus en plus admis par les bailleurs de fonds.

Les usagers sont-ils prêts à accepter le rôle reconnu aux opérateurs privés par l'Etat pour l'exploitation des forages mais aussi la maintenance ?

Samba SAKHO, IDS, Diawara : Le désengagement de l'Etat et l'émergence du secteur privé nécessitent information et formation pour une bonne compréhension de la situation. La phase de transition est difficile. Le désengagement total n'est-il pas dangereux ?

Daouda NIANG, Sinthiou Dialiguel : Notre forage a connu un problème mécanique. Le village a fait appel à un opérateur privé qui est parti avec une pièce sans la restituer. Il est indispensable d'informer et de former les villageois pour avoir confiance dans les opérateurs privés.

Régis TAISNE, Hydroconseil / ISF : Il existe un bon prestataire privé quand il y a un bon client (maître d'ouvrage) qui sait définir ses attentes et exiger des garanties. Les comités doivent devenir plus compétents et confiants, parvenir à mieux cerner les problèmes.

Simon GODEFROY, animateur du PAGE, AFVP-ISF à Matam : Dans le cadre du PAGE, des initiations à la maintenance ont été dispensées à des membres de comités de gestion pour améliorer leurs relations avec le conducteur de forage. A terme, il s'agit également de préparer ces comités de gestion à des échanges avec les opérateurs privés de la maintenance.

Séverine CHAMPETIER, pS-Eau : Pour la plupart des associations de migrants rencontrées au cours de l'étude, le service de l'eau est assuré localement par des responsables villageois, bénévoles ou parfois indemnisés. Cependant, l'exemple du village de Madina N'Diathbé témoigne du possible choix d'un opérateur privé issu du village pour assurer l'exploitation du point d'eau. Suite à un conflit avec les usagers peu soucieux de participer aux frais de fonctionnement du forage, les migrants ont choisi un jeune diplômé du village pour prendre en charge professionnellement la gestion du service de l'eau, et instaurer dans le même temps le paiement au volume. Ce système mis en place voici un an semble être bien accepté localement, le service de l'eau étant bien assuré.

La privatisation du service de l'eau ne risque-t-elle pas d'entraîner une hausse des coûts ? Les usagers sont-ils en mesure d'assumer la pleine prise en charge des frais de fonctionnement des points d'eau ?

Samba SAKHO, IDS, Diawara : Une hausse des coûts suite à la privatisation risque d'amener les usagers à recourir de façon durable aux puits, voire au fleuve pour ne plus avoir à payer l'eau, et l'installation de forages ne serait pas poursuivie. Il faut mener une politique de minimisation des coûts.

Séverine CHAMPETIER, pS-Eau : Le recours au secteur privé répond à un souci de professionnalisation du service de l'eau. L'éventuelle hausse du prix de l'eau est indépendante du recours ou non à un exploitant privé, puisqu'elle renvoie à un calcul tenant compte du coût réel de l'eau (avec notamment la réalisation de provisions pour entretien et renouvellement des équipements).

Daouda GNINGUE, Directeur du projet REGEFOR : La réforme de l'Hydraulique s'inscrit dans le cadre global du désengagement de l'Etat qui touche différents secteurs d'activité (privatisation de SONEES, SONATEL, SENELEC...). La réforme de l'exploitation et de la maintenance des AEP associe pleinement les usagers. Il ne s'agit pas de leur imposer un prix de l'eau mais de l'établir en fonction du service demandé. Aujourd'hui, les usagers paient l'eau, mais la gestion du service manque souvent de transparence. D'où la nécessité de redimensionner les équipements en fonction des moyens des usagers. L'Etat préconise la polarisation des forages et le maintien d'un niveau de service minimal.

Diène FAYE, Directeur de la DEM : Il faut comprendre l'évolution du service de l'eau dans le temps. Depuis les sécheresses, les gens venus travailler en France font des sacrifices pour apporter de l'eau au village. Mais l'eau n'a jamais été gratuite. En 1981-1982, dans le cadre d'un programme d'hydraulique villageoise, une enquête a permis de calculer le coût du puisage de l'eau par les femmes qui nécessite des investissements conséquents (achat de cordes, puisettes et canaris).

Pour répondre à la demande, de nombreuses AEP ont été réalisées. Il faut reconnaître que dans le temps, il y a eu des erreurs d'investissements avec des équipements surdimensionnés. Aujourd'hui, la DEM préconise la réalisation d'extensions de réseau avec la polarisation d'autres villages autour d'un même forage pour rentabiliser les équipements en place et faciliter leur renouvellement.

Régis TAISNE, Hydroconseil / ISF : Le niveau d'infrastructure est en rapport avec le niveau du service de l'eau recherché et assuré grâce à la vente de l'eau. Aujourd'hui, personne ne meurt de soif : il existe toujours un équipement minimal susceptible de répondre aux besoins en eau. Les ménages consacrent une part non négligeable de leur budget à l'eau. En cas de mauvais dimensionnement des ouvrages, qui peut prendre en charge les surcoûts de fonctionnement en dehors des usagers ? Dans le cadre des projets il est proposé aux villageois et aux migrants d'y réfléchir. PAGE et PACMO sensibilisent ainsi les intéressés.

Amadou DAFF, ARKF, Kanel : Le mot clé de la réforme est " le désengagement " de l'Etat. Mais attention à ne pas abandonner l'hydraulique rurale au secteur privé, comme cela s'est fait en milieu urbain. Il y a danger au recours immédiat aux privés : usagers et collectivités locales ne risquent-ils pas, à terme, d'être écartés de la gestion du service de l'eau et des ouvrages qu'ils ont financés ?

Diène FAYE, Directeur de la DEM : Pourquoi craindre ainsi le secteur privé ? Cela reste un secteur d'avenir, car l'Etat ne peut continuer à entretenir les ouvrages et à renouveler les investissements. Mais attention, la privatisation suppose l'autonomie de gestion ; les bénéfices dégagés reviennent à l'association des usagers. Le privé est payé pour une prestation.

En tant que fonctionnaire, je travaille avec un budget mis à ma disposition. Aujourd'hui, je ne dispose pas de moyens suffisants pour résoudre tous les problèmes de maintenance.

L'APPLICATION DE LA REFORME SE VEUT PROGRESSIVE...

Quel est l'avenir pour les forages n'adhérant pas à la réforme ? (Samba SAKHO, IDS, Diawara)

Diène FAYE, Directeur de la DEM : Nous espérons qu'au terme de notre programme de sensibilisation, tous les comités de gestion de forage vont adhérer à la réforme. Cependant, notre objectif est de privilégier l'approche volontariste, ne pas obliger immédiatement tous les usagers à adhérer à la réforme.

Daouda GNINGUE, Directeur du projet REGEFOR : Il est toujours possible de résoudre la plupart des problèmes techniques. La plus grosse difficulté est la donne humaine. D'où la nécessité d'y aller doucement.

Quelles seront les modalités de mise en œuvre de la réforme dans les autres régions ?

Daouda GNINGUE, Directeur du projet REGEFOR : Il existe des bailleurs intéressés mais qui attendent les premiers résultats de la réforme sur le bassin arachidier avant de s'engager sur d'autres régions. Il est donc nécessaire d'y aller progressivement.

Saliou DIA, Tufnde Endam, Sinthiane : L'extension de la réforme sur la zone du fleuve nécessite la prise en compte de la migration ; sa mise en œuvre sera nécessairement différente comparée à la zone du bassin arachidier.

Diène FAYE, Directeur de la DEM : La démarche de la réforme repose sur une plus grande implication de l'ensemble des usagers. L'important est d'appliquer les grands principes de la réforme tout en adaptant les modalités de sa mise en œuvre aux spécificités de chaque région.

Daouda GNINGUE, Directeur du projet REGEFOR : Le mode de gestion le meilleur est la gestion déléguée. Mais il n'est pas question de l'imposer. Il est nécessaire d'amener les populations à échanger et à accepter ces principes.

... ET DES PROGRAMMES SE PROPOSENT D'ACCOMPAGNER VILLAGEOIS ET MIGRANTS DANS CE PROCESSUS

Dans le cadre du PAGE, quel est le rapprochement avec les associations de migrants ? (ISF) Comment les migrants peuvent-ils contribuer à l'amélioration de la gestion ? (Didier ALLELY, pS-Eau)

Groupe ISF : L'objectif est la prise en charge par les comités de gestion des coûts récurrents. Quel rôle jouent les associations de migrants face au problème de gestion ? Les migrants sont bien placés pour convaincre les populations sur l'importance d'une bonne gestion et le paiement de l'eau pour assurer le recouvrement des frais des comités de gestion.

Régis TAISNE, Hydroconseil / ISF : Aujourd'hui, à travers l'appui du PAGE, existe-il une petite délégation de fonction vers les opérateurs privés ou vers quelqu'un au service du comité qui pourrait avoir une compétence technique ? Après deux ans, est-il constaté une démarche visant une séparation des fonctions d'exécution et de la fonction politique ?

Amadou DAFF, ARKF, Kanel : En 1994, Kanel est confronté à des problèmes, dont la solution semblait être la mise en place d'une nouvelle pompe. Après réflexion, le service de l'eau a été amélioré sans nouvel investissement avec l'intégration de femmes et de jeunes dans un nouveau comité de gestion. Depuis lors, des documents financiers bien tenus sont envoyés aux migrants pour information. Aujourd'hui, un diagnostic du réseau a été élaboré en vue de sa réhabilitation et de son extension.

Le PAGE pourrait travailler sur la polyvalence des membres du Comité de gestion pour éviter d'avoir recours à des spécialistes. Un jeune a cependant bénéficié d'une formation spécifique à Louga (financée par les migrants) pour développer des compétences techniques complémentaires. Il est envisagé de faire appel au PAGE pour un appui ponctuel, une formation plus technique que financière.

Simon GODEFROY, animateur du PAGE, AFVP-ISF à Matam : L'objectif du PAGE est de donner des éléments de compréhension aux comités de gestion pour que leurs membres soient en mesure de décider de ce qui est bon ou non dans la gestion. Ces comités ne sont pas appelés à être compétents sur tout, mais une connaissance globale leur est nécessaire.

A Kanel, un jeune qui a nouvellement intégré le comité de gestion est appelé à se former davantage. A Dialagua, le conducteur de forage est aussi le Président du comité de gestion. A Sinthiane, le Président est indemnisé. Ces exemples témoignent d'une recherche de professionnalisation à travers la prise en charge de la gestion et de la maintenance par des personnes spécifiques. La démarche se généralise.

Les membres des comités de gestion n'ont pas toujours conscience de la complexité de la gestion du service de l'eau. Une connaissance générale des conditions de bon fonctionnement est nécessaire ; ceci n'est pas compliqué, mais ça représente une succession de choses simples.

Le rôle des migrants pourrait être de les former un peu à la gestion de l'eau. Mais ils peuvent aussi apporter un appui dans la mise en relation avec le PAGE par exemple.

QUEL AVENIR PEUT-ON ALORS ENVISAGER ENSEMBLE ?

Didier ALLELY, pS-Eau : L'information doit circuler. Or, souvent, les villageois prennent contact avec les migrants uniquement en cas de problème, et ne fournissent aucune information quand tout va bien. Des échanges réguliers sont nécessaires pour pallier cet écueil. D'où ce lien à établir entre PAGE et migrants. Il existe des expériences riches d'enseignements au sein du milieu migrants (telle l'expérience de l'association Tufnde Endam), de même qu'auprès de la DEM qui connaît des comités, appuyés par les Brigades, qui fonctionnent bien. Ces expériences doivent être vulgarisées.

Maintenant, comment faire cette connexion entre acteurs locaux et migrants ? Selon l'étude, l'Hydraulique reste une priorité des migrants. Beaucoup d'associations ont dépassé le débat revendicatif vis-à-vis de l'Etat. Une articulation entre l'intervention des migrants et celle de l'Etat paraît envisageable. Mais selon quelles modalités ? La formation des jeunes peut être un moyen, ainsi que des actions de sensibilisation visant au rapprochement des deux types d'acteurs. Le problème de la gestion est commun aux autres secteurs (santé, moulin, etc.), même si la mise en place d'un point d'eau au village suscite une dynamique particulièrement forte.

Vous, associations de migrants présentes dans la salle, êtes-vous prêtes à intégrer les programmes nationaux ? Si oui, comment ? Et vous, DEM, êtes-vous disposée à monter des projets avec ces associations ? L'enjeu n'est-il pas de lier les initiatives de chacun ?

Kongo KONE, RADBFS, COREDIA, Diawara : Si la formation des jeunes et le recours à la main-d'œuvre locale sont prévus, nous serions d'accord pour participer aux programmes d'Etat.

Diakrou KONATE, Sorifora, AVDS, Soingho-Sebbe : Pendant longtemps, Soringho Sebbe et Soringho Pulaar se sont refusées à partager le même forage. Mais aujourd'hui, ces villages ont déposé un même dossier pour le montage d'un projet hydraulique. Sorifora a entrepris de réunir quatre villages pour faciliter la concertation.

Jean-Marc SOURBIER, Association Diois Partage : Il existe des expériences de réelle concertation entre les différents intervenants. En témoigne le cas du village de Koussan, dans le Boundou, qui a besoin d'eau. L'Etat passe et réalise deux forages, dont l'un est positif. Un comité de jumelage apporte alors son appui à la formation d'un conducteur de forage et du comité de gestion par le PAGE, en vue d'une responsabilisation progressive. Quatre partenaires se sont ainsi mobilisés : les villageois, les migrants à Dakar et en France, une ONG et les services de l'Hydraulique (notamment la Brigade de Goudiry).

Samba Sow, Golléré : Nous autres migrants avons une vision globale des problèmes du village et non sectorielle. Attention à ne pas déconnecter l'hydraulique des autres secteurs : par exemple, l'éducation dans les écoles permet le développement des compétences et la création d'entreprises pour fabriquer des pièces détachées localement. L'Etat se désengage. L'Etat doit conserver son rôle.

Mame Fatou SECK, stagiaire pS-Eau : Cette question est à l'origine même de cette étude ; la confiance doit être rétablie. La DEM poursuit sa démarche de mise en relation avec les migrants. Comment permettre que les relations avec l'Hydraulique avancent pour mettre en cohérence les actions de chacun ? Les responsables de l'Hydraulique doivent "restaurer" l'image de leur institution. Entre 1996 et 2000, l'évolution est nette. Mais en même temps, se dégage une réelle frustration de ces mêmes associations quand leur demande vis-à-vis de la DEM n'a pas toujours de réponse.

Samba SECK, Moudéry : L'adhésion aux programmes nationaux nécessite de créer un climat de confiance. C'est le même problème en Mauritanie et au Mali.

Amadou DAFF, ARKF, Kanel : Un tiers est-il nécessaire entre l'administration et les migrants ? Les associations ont besoin de se concerter pour échanger et voir comment intervenir. Ainsi, à la suite de la rencontre organisée à Paris sur le PAGE le 23 mars 2000 avec Abdoulaye DIALLO, des associations du Fouta se sont retrouvées pour discuter.

Ismaël DIANKA, Ouro Sogui : L'intégration aux programmes d'Etat dépend des comités de gestion. C'est aux villageois de décider. Mais les migrants ont besoin d'être bien informés pour en discuter avec eux. A Ouro Sogui, il existe un problème d'information entre villageois et migrants à propos du remplacement de la pompe par la DEM en début d'année.

Jean-Marc SOURBIER, Association Diois Partage : Les avis entendus semblent solliciter davantage d'Etat. Mais l'Etat n'a plus les moyens d'intervenir et, faute d'impôts, a recours à la coopération bilatérale. Or, la politique actuelle de la coopération française n'est pas vraiment d'intervenir davantage.

Diène FAYE, Directeur de la DEM : En matière de maintenance, la DEM souhaiterait disposer d'une liste des forages équipés non fonctionnels ou ayant rencontré quelques difficultés avec des opérateurs privés à l'exemple de Dialiguel.

La DEM admet l'intérêt d'une démarche de collaboration avec les associations de migrants. En témoigne sa participation régulière à toutes ces rencontres de concertation. Certes, tous les objectifs ne sont pas atteints et de nombreuses requêtes restent insatisfaites. Mais entre temps, d'autres programmes sont lancés. La concertation rend possible le partenariat des associations de migrants avec la DEM. Elle a le souci de valoriser et rentabiliser les investissements des citoyens migrants pour éviter le risque de double emploi. La concertation contribue à rechercher cohérence et complémentarité dans les actions.

La DEM est réceptive à toute mission des associations de migrants sur le terrain. Elle peut leur apporter son assistance technique comme elle l'a déjà fait de façon concrète pour certaines associations, notamment des conseils techniques. Mais la programmation conjointe témoignerait du passage à une nouvelle étape dans la concertation.

CLOTURE DE LA JOURNEE

**par Didier ALLELY, chargé de programme Bassin du fleuve Sénégal
pS-Eau**

Le rôle confirmé des migrants dans le secteur de l'hydraulique...

Les résultats de l'étude qui viennent de vous être présentés et les débats qui ont suivi confirment clairement le rôle important des migrants dans le secteur de l'hydraulique : financements, conseil, recherche d'équipements et de pièces détachées, mise en relation... Malgré les difficultés que rencontre actuellement la migration en France, les migrants n'ont pas réduit leur appui financier à leurs villages d'origine, tout au moins dans le secteur de l'hydraulique. Ce soutien a été parfois conduit avec l'appui d'autres acteurs (villes jumelées, ONG, services de l'administration...).

Un fait relativement nouveau est à souligner : la mobilisation de jeunes issus de la deuxième génération impliqués dans le montage ou le suivi de projets. Les débats montrent également que sur ce point une véritable réflexion est engagée au sein de plusieurs associations pour davantage impliquer ces jeunes.

...avec une recherche de pérennité du service.

Les migrants, qui ont investi considérablement ces 20 dernières années pour fournir de l'eau aux populations de leurs villages d'origine, recherchent de plus en plus une véritable gestion autonome et durable du service de l'eau. Plusieurs expériences évoquées lors de l'étude ou développées au cours des discussions d'aujourd'hui nous ont montré que certaines associations ont su développer des stratégies ou solutions adaptées pour pérenniser le service. Pour aboutir à cela, ils ont parfois fait appel à des partenaires (ONG, bureaux d'études...) et des compétences locales (exploitants privés), regroupé leurs initiatives pour mieux rentabiliser des investissements (AEP intervillageoises) et même parfois stoppé tout financement en attendant que des situations se débloquent. On évoque maintenant de plus en plus les risques du surdimensionnement alors qu'il y a encore quelques années on était davantage à rechercher le château d'eau le plus haut ou un gros moteur pour sécuriser la quantité d'eau fournie.

D'autres associations recherchent encore appuis, conseils, et échanges d'expériences. La DEM nous a encore confirmé, dans la mesure de ses moyens, sa volonté de soutenir toutes les initiatives. D'autres projets, en cohérence avec la politique nationale, tels que le PAGE et le PACMO, peuvent également apporter ce type de service. Les échanges d'expériences entre associations, aussi bien entre migrants qu'entre usagers, peuvent être, comme l'ont indiqué différents intervenants, de bons moyens de développer et renforcer les connaissances et compétences. Le cheminement à suivre pour répondre à de telles attentes (appui, conseil et échanges) reste encore certainement à préciser pour que chaque demandeur d'appui sache à quelle porte frapper.

Etat et association de migrants : une reconnaissance mutuelle,...

Le rôle des ressortissants, si fortement revendiqué il y a quelques années, est maintenant complètement reconnu par l'Etat, preuve en est encore la présence de deux représentants du Ministère de l'Hydraulique et de l'Energie pour débattre avec nous aujourd'hui. En retour, et les résultats de l'étude le montrent, on constate qu'il existe une meilleure reconnaissance des services de l'Etat par les migrants. M. Faye nous disait qu'il rencontrait maintenant beaucoup d'associations qui venaient demander conseils dans le montage de leur projets. Certes les moyens de la DEM ne permettent pas de réaliser tous les projets d'investissement demandés mais de nombreux conseils peuvent être et sont apportés.

... une volonté croissante de rapprochement...

Il ressort de cette journée une forte volonté de collaboration entre acteurs. Les différentes rencontres de concertation ont permis de mieux se connaître, de se comprendre. Même si toutes les demandes ne sont pas encore satisfaites, le caractère revendicatif très présent en 1996 est maintenant largement dépassé. De plus, M. FAYE demandait aux migrants s'ils ne pouvaient pas jouer un rôle plus actif dans certains domaines notamment dans la diffusion d'information et la sensibilisation des populations, tels que l'information des usagers sur le cadre de la réforme de la DEM.

...mais aussi des pistes pour établir des liens entre les initiatives d'associations et programmes nationaux.

L'une des questions posée aujourd'hui concernait l'éventuelle mise en synergie entre les initiatives des associations de migrants, mais aussi celles des ONG, collectivités locales jumelées... et les programmes nationaux. Si des collaborations existent déjà dans ce sens, et nous avons quelques exemples cités au cours de la réunion, il s'agit en général de liens établis de manière occasionnelle.

D'un côté, la DEM indique qu'elle serait prête à mieux prendre en compte les initiatives des migrants dans le montage de programmes nationaux sur leur région d'origine. Je rappelle que c'était l'un des objets principaux du lancement de cette dernière étude. M. Diène FAYE nous a même invité à faire connaître les problèmes de maintenance rencontrés par les associations pour étudier les possibilités de les résoudre. Cependant, il faut savoir qu'il n'est pas toujours simple de répondre à tout le monde dans ce sens. En effet, les besoins sont souvent plus importants que les moyens.

De l'autre côté, les associations de migrants estiment que ces rapprochements semblent souhaitables mais sous certaines conditions. Les principales remarques évoquées aujourd'hui concernent la nécessité d'un renforcement de l'information et des concertations préalables pour le montage de programmes en impliquant les différents acteurs, notamment migrants, mais aussi associations d'usagers et associations de développement. De même, les migrants ont demandé à ce que ces programmes nationaux soient adaptés au contexte spécifique de la région du fleuve Sénégal, notamment sur le département de Bakel. Cette demande d'adaptation ne remet pas pour cela en cause la réforme de la DEM dont les grands principes semblent maintenant acceptés par tous les acteurs. Enfin, il est fortement demandé à la DEM de prévoir en mesures d'accompagnement des formations adaptées afin de favoriser le désengagement progressif à la fois de l'Etat et des migrants tout en assurant une pérennité du service.

Pour mieux préparer ce rapprochement entre les migrants et l'Etat, certains ont même proposé une concertation entre associations de migrants afin de réfléchir sur « comment mieux travailler avec l'Etat ». Suite à une précédente visite en France du représentant du PAGE, l'idée d'une fédération d'association de migrants avait déjà été évoquée.

Au regard des résultats de la rencontre d'aujourd'hui, nous pouvons aller encore plus loin et une volonté de rapprochement existe entre les différents acteurs. Les modalités et le chemin à suivre sont encore à définir mais la concertation que nous avons pu encourager jusqu'ici a permis de faire avancer certaines choses. Elle doit se développer pour peut-être devenir encore plus opérationnelle. La prochaine rencontre de Dakar, qui sera organisée sous l'égide de la DEM avec le pS-Eau, prévue fin octobre, nous permettra certainement de poursuivre cette réflexion.

Je souhaiterai avant de clore cette réunion qui m'a semblé une nouvelle fois très riche, remercier à nouveau Monsieur Diène FAYE, Directeur de l'Exploitation et de la Maintenance du Ministère de l'Hydraulique et de l'Energie, Monsieur Daouda GNINGUE, Directeur du projet Réforme de la Gestion des Forages, pour leur participation très appréciée mais aussi les différents intervenants en particulier l'équipe qui a conduit l'étude présentée aujourd'hui, les équipes du PAGE et du PACMO. Merci à Ingénieurs Sans Frontières Paris IV qui nous a accueilli aujourd'hui. Enfin merci à Michael Hoar, de nous avoir aidé à fixer les résultats de la journée. En effet, un petit film sur les moments forts de cette journée devrait être disponible dans les prochains mois afin d'encourager la diffusion de nos débats.

LISTE DES INTERVENANTS ET PARTICIPANTS

DES INTERVENANTS VENUS DU SUD... ET DU NORD

Diène FAYE	DEM Ministère de l'Hydraulique et de l'Energie BP 2041 Dakar-Hann Sénégal tél. (221) 832.35.92 fax : (221) 832.39.95
Daouda GNINGUE	Projer REGEFOR, Quartier Carrière BP 473 Thiès Sénégal tél. : (221) 951.71.49
Simon GODEFROY	AFVP, BP 57 Matam Sénégal tél. (221) 966.63.38 e-mail : page@metissacana.sn
Didier ALLELY Séverine CHAMPETIER Saliou DIA, Olivia DREVET, Hamédy DIARRA	pS-Eau, 32 rue Le Peletier 75 009 Paris tél. : 33 (0)1.53.34.91.20 fax 33 (0)1.53.34.91.21 e-mail : pseau@gret.org
Guillaume COURTIN Eric FORCE	GRDR, 20 rue Voltaire 93 107 Montreuil Cedex tél./fax : 33 (0)1.45.65.11.16 e-mail :grdr@wanadou.fr

... ET DE NOMBREUX PARTICIPANTS

Nom	Prénom	Structure	Adresse	CP	Ville
BA	Amadou	Kanel-ARKF	64, rue des Rigoles	75020	Paris
BA	Sagué	ADVWS	22, rue Claude Tillier	75012	Paris
BOSCH	Antony	ISF Orléans	2, rue des Goëmonds		Paris
BOT	Sébastien	ISF Nord	BP 48	59651	Villeneuve d'Ascq cedex
BOUCHON	Sébastien	ISF - CN	14 passage Dubail	75010	Paris
DAFF	Amadou	Kanel-ARKF	11 allée Van Gogh	95200	Sarcelles
DEME	Hawa	Ass. Ressortissants de Ndendori Daïba	ENS Cachan, Bat. A, Appt A102, 72 rue Camille des Moulins	94230	Cachan
DIA	Djibril	Diaranguel-ADD	19 rue de la fontaine à mulard	75013	Paris
DIABAKHATE	EI Hadj	Kouthia Khassé-ARZKS	19 rue d'Alençon	92400	Courbevoie
DIALLO	Abou	Oréfondé	9, allée Van Gogh	95200	Sarcelles
DIALLO	Demba	Madina Ndiathbé	1, rue Arthur Raimbaud	93240	Stains
DIALLO	Ousmane	Dendori	4, rue Maris Laurencin	78200	Mantes La Jolie
DIANKA	Ismael	Ouro Sogui-UEROSF	38 rue Rebeval	75019	Paris
DIAO	Djibril	Agnam-ALDA	6, place Maillol	95400	Villier le Bel
DIARRA	Hamédy	Réseau	43, rue Pinel	93200	Saint-Denis
DIARRA	Harouna	Béma-ARB	35 rue d'Alsace Lorraine	93700	Drancy
DIARRA	Djiby	Béma-ARB	2 rue Alexis Carrel (ch 179)	93700	Drancy
DRAME	Youssef	Kouthia Khassé-ARZKS	19, rue d'Alençon (ch6)	92400	Courbevoie
FOFANA		Kémala	20, rue Inspecteur	75019	Paris
GOWRY	Prisca	Conseil de quartier du Valibout	2, rue Danton	78370	Plaisir
HAIDARA	Bakary	ISF Nord	5, rue Boissard	61110	Bellou Huisson
HOARE	Mickael	GRDR	20 rue Voltaire	93100	Montreuil
HUPIN	Peggy	ISF Orléans	227, rue L'Ardoux	45160	Olivet
JOUSSEINS	Stéphanie	Conseil de quartier du Valibout	55, place du Silo	78370	Plaisir
KAMARA	Lassana	Diawara-COREDIA	16, rue Fernand Léger	75020	Paris
KONATE	Diatrou	Soringho Sébbé	31 rue des Ragueuets	95210	Saint-Gratien
KONE	Gongo	Diawara-COREDIA	Cité Jacques Duclos Bât 4 esc 4	93200	Saint-Denis
KONTE	Samba	Sadel-ASSSS	27 rue Nationale	92100	Boulogne

					Billancourt
KOUNDIO	Harouna	Agnam Goly ARG	7, place Gaston Couté	91150	Etampes
LAM	Abou	Wassacodé Mbaïla	22 rue Claude Tillier	75012	Paris
LAM	Ousmane	Wassacodé Mbaïla	22, rue Claude Tillier	75012	Paris
MANGASSOUBA	Alpha	Bokidiawé-ADMVB	6 rue Petrovertz	93150	Le Blanc Mesnil
MARIA	Augustin	ISF Paris IV	270, rue Saint Jacques	75005	Paris
MAUVE	Susanne	KFW	Palmengartenstraße 5-9	60325	Frankfurt am Main
M'BAYE	Oumar	Venou Nodi et Daiba	1 rue Cavalier de la Salles	78200	Mantes La Jolie
NDIAYE	Alassane	Séno Palel-USPD	24 square Paul Langevin	78190	Trappes
N'DIAYE	El Hadji	Moudéri	49 av Mondétour	95800	Cergy
NIANG	Daouda	Sinthiou Dialiguel	64 rue des Amandiers (ch 103d)	75020	Paris
NIANGANE	Salou	Ballou-UPRB	5, rue Darius Milhaud	78280	Guyancourt
NIANGANE	Adama	Ballou-CLCRB	19 rue Edgar Degas	93600	Aulnay/Bois
POULAIN	Benoît	ISF Nord	BP 48	59651	Villeneuve d'Ascq cedex
QUEGUINER	Louis	AGIR ABCD	71, bd Alexis Carrel Rennes	35700	Rennes
SAKHO	Samba	Comité IDS	100 bd de Belleville	75020	Paris
SALL	Abdoulaye	Barmanthial	1 rue du Marché	78980	Elancourt
SALL	Abou	N'Gano	3 rue Marie Laurencin	78200	Mantes La Jolie
SALL	Mamadou	Diaranguel	53 rue Marx Dormoy	75018	Paris
SALL	Amadou	ADDP Podor	121, av. Aristide Briand N° 199	93150	Le Blanc Mesnil
SANKHANOU	Bounda	Kouthia Khassé-ARZKS	203, rue Colbert 2è ét. N°17	92700	Colombes
SARR	Amadou	N'Gano	57, rue Louise Michel Bât C2	78711	Mantes la Jolie
SARR	Mamadou	Thiarène-ADT	16 rue Jean de la Fontaine	78000	Les Mureaux
SECK	Mame Fatou	Université Paris 1	R.U.A. J Zay, F 504	92160	Antony
SECK	Samba	Moudéri	4, allée de la Madeleine	9220	Bagneux
SOURBIER	Jean-Marc	Assoc Dios-Partage	Les Fondeaux	26150	Die
SOW	Ibrahima	Venou Nodi et Daiba	10 rue Jean Mermoz	78200	Mantes La Jolie
SOW	Dramane	CAPRIMA	91, rue du Faubourg Saint-Denis	75010	Paris
SOW	Ousmane	Tufnde Endam	8 rue Blaise Pascal	78200	Mantes La Jolie
SOW	Samba	Golléré ARGB	32, rue du Javelot	75013	Paris
SY	Alassane	ADVWS	1, rue Quinegagne	93500	Villier/Marne
SY	Mamadou	Ouro Sogui-UEROSF	51, Rue Gaston Paymal	92110	Clichy
SYLLA	Mamadou	Kidira-RRVK	11 Place Louis Aragon	93160	Noisy Le Grand
TAISNE	Régis	Hydroconseil	53 rue Moulin des Prés	75013	Paris
TALL	Saydou		3 bis, rue de Seine	92100	Boulogne Billancourt
THIAM	Abdoulaye	ADVWS	22, rue Claude Tillier	75012	Paris
VERCKEN	Nicolas	CCFD	4, rue Jean Lantier	75001	Paris
WAGUE	Bakary	Bokidiawé-ADMVB	56 rue Anizan Cavillon	93350	Le Bourget
YALAMAS	Pierrick	ISF PARIS 4	270 rue Saint-Jacques	75005	Paris

Et d'autres encore ...



Contact Diffusion

Secrétariat du pS-Eau

32, rue Le Peletier - 75009 Paris (France). Tél. : 33 (0)1 53 34 91 20, fax : 33 (0)1 53 34 91 21

E-Mail : pseau@pseau.org - Site Internet : www.pseau.org
